

RAPPORT D'ETUDE

Juin 2021

Accompagnement Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Diagnostic des enjeux de relance et de transition écologique de la
communauté de communes Intercom Bernay Terres de Normandie

Rapport d'étude du Cerema

Accompagnement CRTE

Diagnostic des enjeux de relance et de transition écologique de la communauté de communes Intercom Bernay Terres de Normandie

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
V1	09/06/2021	

Affaire suivie par

Pierre BERNAT Y VICENS – Département Littoral Aménagement Bâtiment
Tél. : +33(0)2 35 68 82 29
Courrier : pierre.bernatyvicens@cerema.fr
Site de Normandie Centre : Cerema Normandie-Centre – 10 chemin de la Poudrière – CS 90245 – 76121 Le Grand Quevilly Cedex

Références

n° d'affaire : XXXXXXXXXX

Partenaire(s) : ANCT, CC IBTN, CEREMA

Devis n° xx/xxxxx du jj/mm/aaaa

Établi par	Elsa MOUTET et Régis CORBIN		
Avec la participation de			
Contrôlé par			
Validé par			

Table des matières

1	INTRODUCTION.....	4
---	-------------------	---

2	CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE	5
2.1	Contexte démographique	5
2.2	Contexte socio-économique.....	8
3	CENTRALITES ET MOBILITES	11
3.1	Centralités et polarités.....	11
3.2	Mobilités.....	12
3.2.1	Une excellente desserte ferroviaire, une partie sud plus isolée	12
3.2.2	Des modes actifs à développer	15
4	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	18
4.1	Répartition de l’emploi	18
4.2	L’industrie.....	19
4.3	L’agriculture	20
4.3.1	La filière agricole	21
4.3.2	Agriculture et alimentation.....	22
4.4	L’économie présentielle.....	23
4.4.1	Patrimoine historique	23
4.4.2	Quels itinéraires touristiques ?	24
5	STRATEGIE DE TRANSITION ECOLOGIQUE.....	27
5.1	Un territoire engagé dans une politique énergie/climat ambitieuse.....	27
5.1.1	Consommation et émissions.....	27
5.1.2	Production locale et réduction des consommations.....	28
5.1.3	Les actions en cours	29
5.2	Un territoire amorçant une démarche d’économie circulaire	31
6	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	32
6.1	Organisation du territoire et évolution de l’artificialisation	32
6.1.1	Organisation du territoire	32
6.1.2	Evolution de l’artificialisation.....	33
6.2	Patrimoine naturel et agricole	37
6.2.1	Trame verte et espaces protégés.....	37
6.2.2	Patrimoine agricole : Focus sur le bocage	39
6.3	La ressource en eau sur le territoire	41
6.3.1	L’eau, une ressource précieuse.....	41
6.3.2	Les risques autour de la ressource en eau.....	42
6.4	Habitat	45
6.5	Aménagement économique du territoire.....	48
6.5.1	Répartition de l’emploi sur le territoire.....	48
6.5.2	Répartition des entreprises sur le territoire et zones d’activités économiques.....	49
6.6	Les autres risques en lien avec l’aménagement.....	53
7	SYNTHESE GLOBALE DU DIAGNOSTIC	54
	SOURCES.....	56

1 INTRODUCTION

La communauté de communes de Bernay Terre de Normandie est située dans le département de l'Eure, dans la région Normandie. Cet EPCI est limitrophe des départements du Calvados et de l'Orne.

La communauté de communes de Bernay Terre de Normandie compte 75 communes. Ce territoire est issu de la fusion de cinq intercommunalités en 2017 :

- La communauté de communes du Canton de Broglie,
- La communauté de communes du Canton de Beaumesnil,
- La communauté de communes de Risle Charentonne,
- La communauté de communes de Bernay et ses environs
- La communauté de communes du canton de Brionne.

La communauté de communes Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN) élabore un Contrat de Relance et de Transition Ecologique. Ce document de diagnostic a vocation à étayer le futur CRTE en dégagant et justifiant des axes stratégiques majeurs à développer sur l'IBTN.

Les CRTE ont vocation à être des documents cadres, intégrant les différentes démarches menées sur les territoires. Par ce biais, ils auront également vocation à être la porte d'entrée d'un « guichet unique » afin de permettre notamment le fléchage des futurs financements nationaux.

L'IBTN possède d'ores et déjà de nombreux diagnostic de son territoire sur des thématiques variées, issus de différents documents et programmes :

- Schéma de Cohérence Territorial (2014, Evaluation 2018)
- Schéma des Mobilités (2018)
- Projet Social de Territoire (2018)
- Plan Climat Air Energie Territorial (2018)
- Projet Alimentaire Territorial (2020)
- Programme d'action Cit'Ergie (2020 - 2023)
- Petites Villes de Demain (2020)
- ...

Ce document a vocation à en faire la synthèse afin de proposer une vision intégrée de l'IBTN et permettre l'émergence d'actions globales.

2 CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

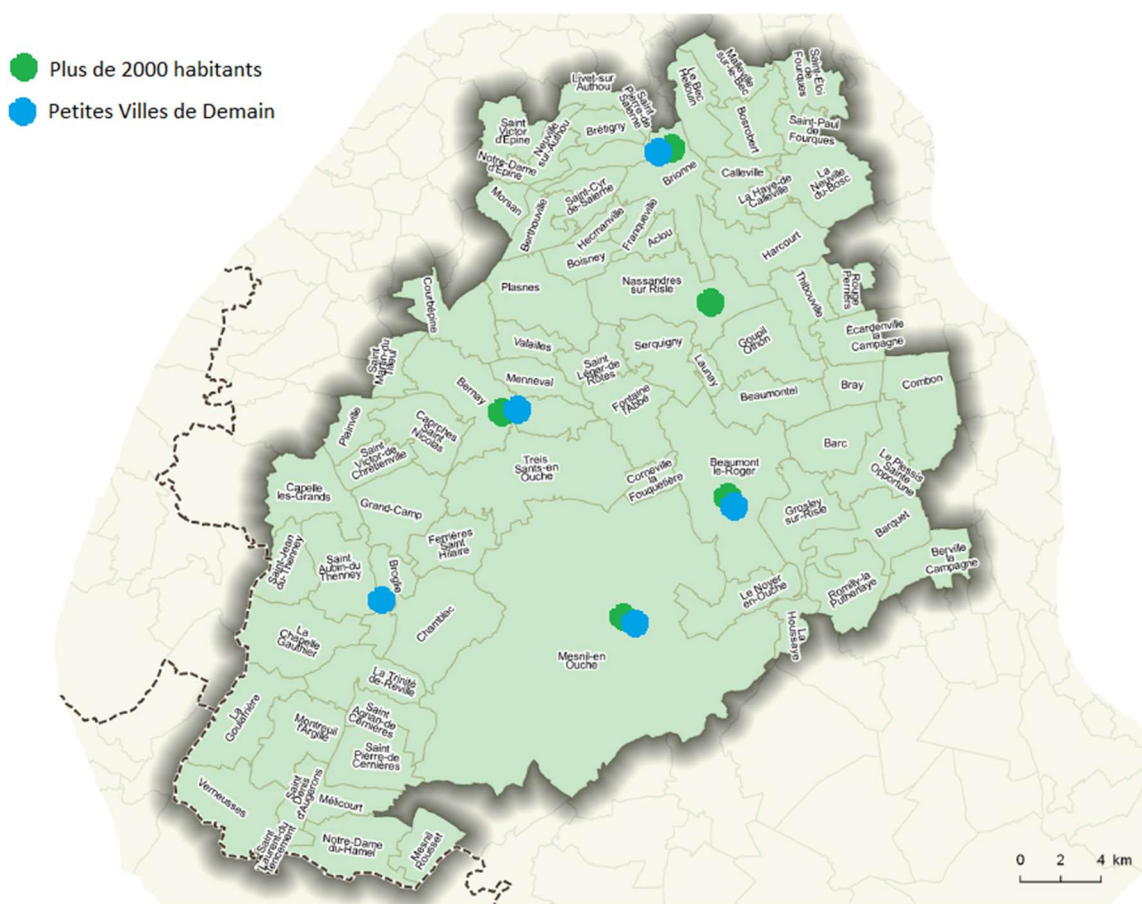
2.1 Contexte démographique

L'intercom regroupe 55 712 habitants (2019, IGN), la majorité étant répartie dans de très petites communes (56 communes de - 500 habitants). Seules **5 communes comptent plus de 2000 habitants sur l'ensemble du territoire : Bernay (9 951), Mesnil-en-Ouche (4 623), Brionne (4 238), Beaumont-le-Roger (2 813) et Nassandres sur Risle (2 396).**

A noter que la commune de Mesnil-en-Ouche est issue de la fusion en 2016 de seize communes de l'ancien canton de Beaulieu – la quasi-totalité, hormis la commune du Noyer-en-Ouche. Elle se caractérise alors par une grande taille et faible densité (165km², 28hab/km²). Les interprétations sur cette commune sont donc à nuancer en fonction de sa création récente.

L'intercommunalité a été sélectionnée en 2020 pour participer au programme Petites Villes de Demain. La candidature est portée par l'intercommunalité et partagée entre 5 communes : Beaumont-le-Roger, Bernay, Brionne, Broglie et Mesnil-en-Ouche.

Broglie représentait 1 057 habitants en 2017, elle est la 11^{ème} commune de l'intercommunalité en termes de nombre d'habitants et la 5^{ème} en termes de densité. Son inclusion dans le programme PVD permet une meilleure représentation géographique du territoire, en intégrant toutes les villes-centre des anciennes communautés de communes et en identifiant une centralité dans la partie Sud.



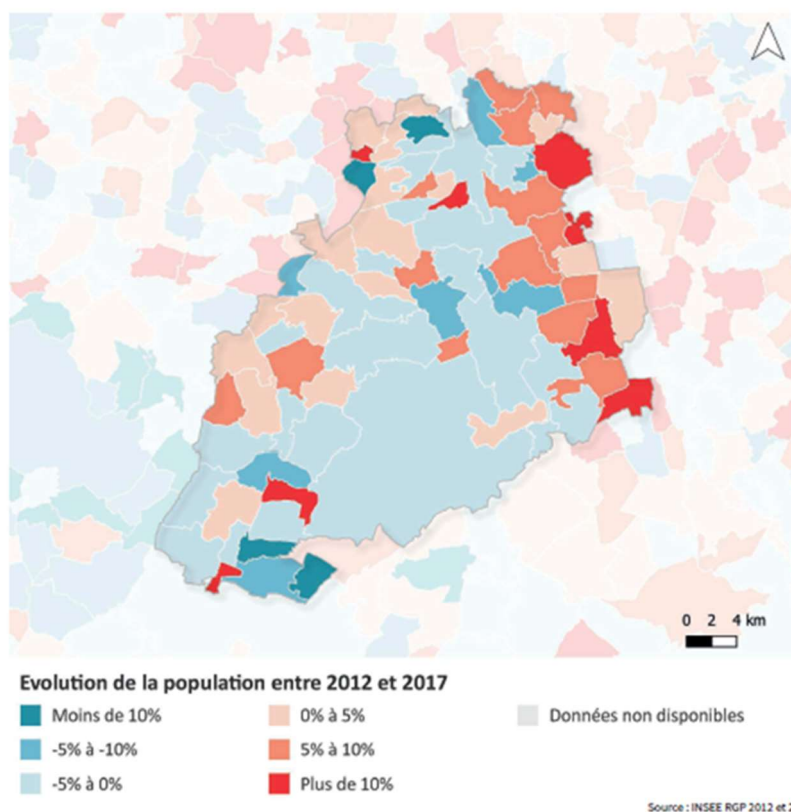
Répartition des plus grandes villes et des centre-bourgs participant au programme Petites Villes de Demain (source : Département de l'Eure, CEREMA)

La densité de l'intercommunalité est de **60 habitants/km²** (98 hab/km² pour l'Eure) avec une superficie de 935km². Ce territoire est donc peu densément peuplé, du fait notamment d'une multitude de petites communes très peu densément peuplées : la médiane est de 42 hab/km², et seul un tiers des communes présente une densité supérieure à 60hab/km².

L'intercommunalité est en **croissance démographique**, avec une augmentation régulière de sa population qui est, depuis les années 2000, **majoritairement due au solde migratoire**. Ainsi, la population de l'IBTN a augmenté de +0,8% entre 2007 et 2017 (+0,3% pour la région Normandie, +1% pour le département de l'Eure – INSEE, 2017).

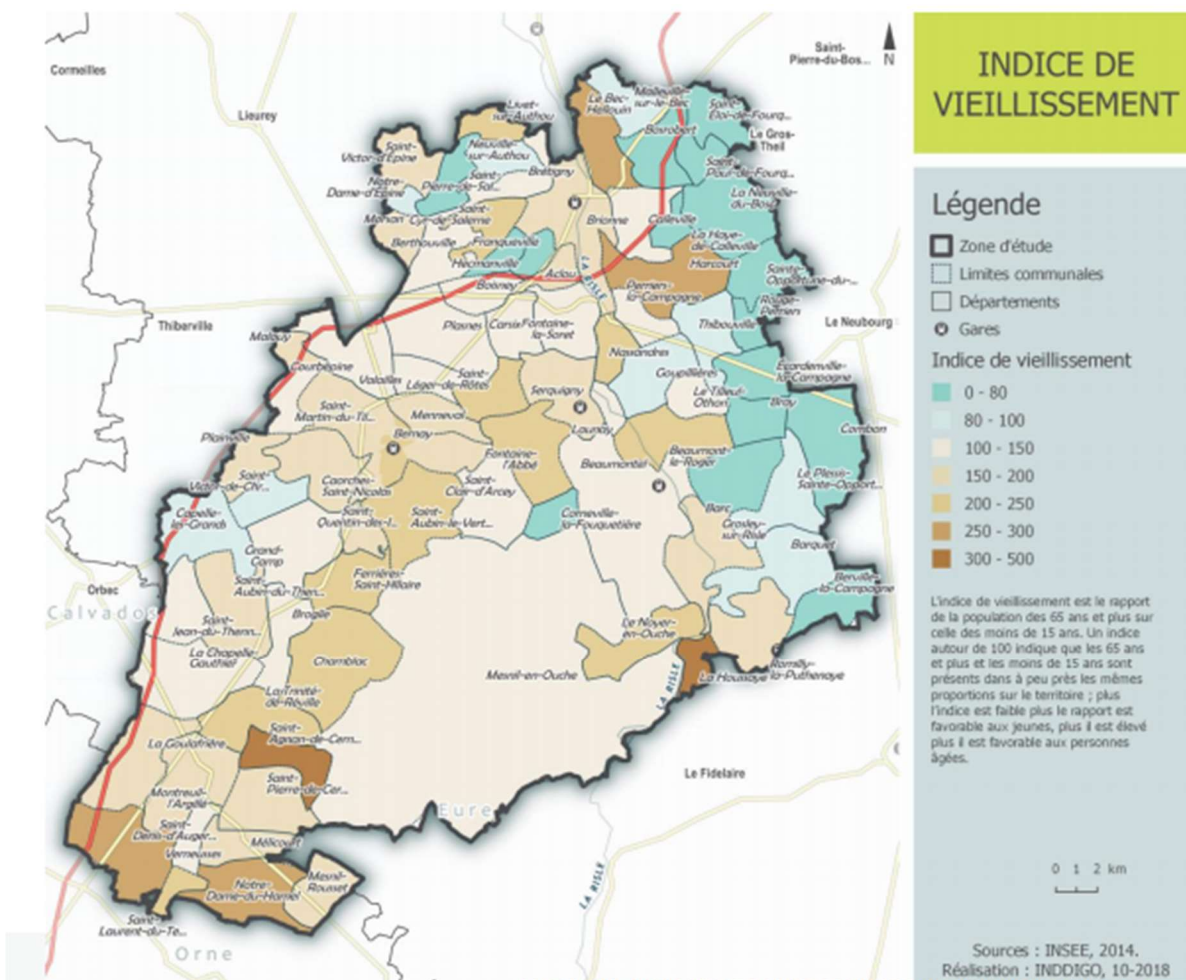
Selon le PCAET, il s'agit majoritairement de l'arrivée de familles et de retraités dans les plus petites communes. Cette croissance est à nuancer car elle n'est pas homogène selon les communes. Par exemple, celles de Bernay et Brionne ont tendance à perdre des habitants, tandis que les communes sous influence du pôle de Neubourg ont tendance à en gagner.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE 2012 À 2017 - CC INTERCOM BERNAY T DE NDIE



En terme de structuration, la population de cet EPCI se distingue par une **forte proportion de personnes de plus de 60 ans, qui représente 32,3% de la population** (29,6% pour la région Normandie, 26,9% pour le département de l'Eure – INSEE, 2017). De plus, il ressort dans la pyramide des âges une classe creuse, les 15-30 ans, qui a perdu 3 points entre 2007 et 2017 et ne laisse donc pas présager une reprise du solde naturel.

A noter que la **répartition spatiale de la population de moins de 15 ans par rapport à celle de plus de 60 ans est très hétérogène sur le territoire**. Les moins de 15 ans sont en effet concentrés sur la frange nord-est du territoire, sur les communes multipolarisées et en attraction avec Évreux ; et les plus de 60 ans se retrouvent dans les pôles urbains mais également en zone rurale, majoritairement concentrés sur un axe nord/sud au centre de l'intercommunalité (voir carte ci-dessous).



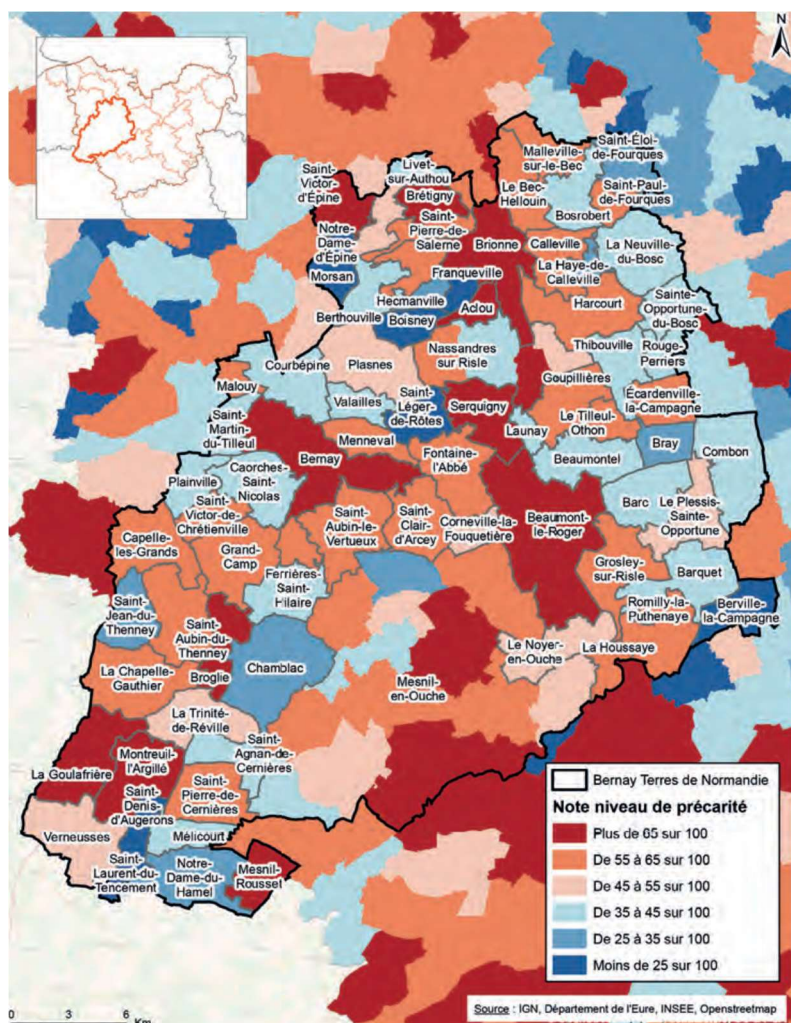
Indice de vieillissement par communes sur le territoire de l'IBTN
(source : Schéma des Mobilités, 2018)

Il ressort également une part importante d'adultes handicapés sur cet EPCI, représentant 11,3% de la population âgée de 20 à 59 ans. Cette spécificité s'explique notamment par l'importance de l'offre existante en établissements sociaux et médico-sociaux sur le territoire, permettant l'accompagnement de ce public dans une logique d'insertion sociale.

- ⇒ **Un territoire rural peu dense, en augmentation démographique mais vieillissant.**
- ⇒ **Une démographie jeune et en croissance à l'est du territoire, en opposition au centre et sud du territoire**

2.2 Contexte socio-économique

En moyenne, l'IBTN se positionne dans les EPCI concentrant des facteurs de précarité (2ème sur 14 à l'échelle du département).



Carte des fragilités socio-économiques (source : Département de l'Eure, 2017)

L'indice de fragilité socio-économique est construit à partir de plusieurs indicateurs de base visant à définir le profil social des territoires et les fragilités qui en découlent.

Ainsi, il est déterminé par :

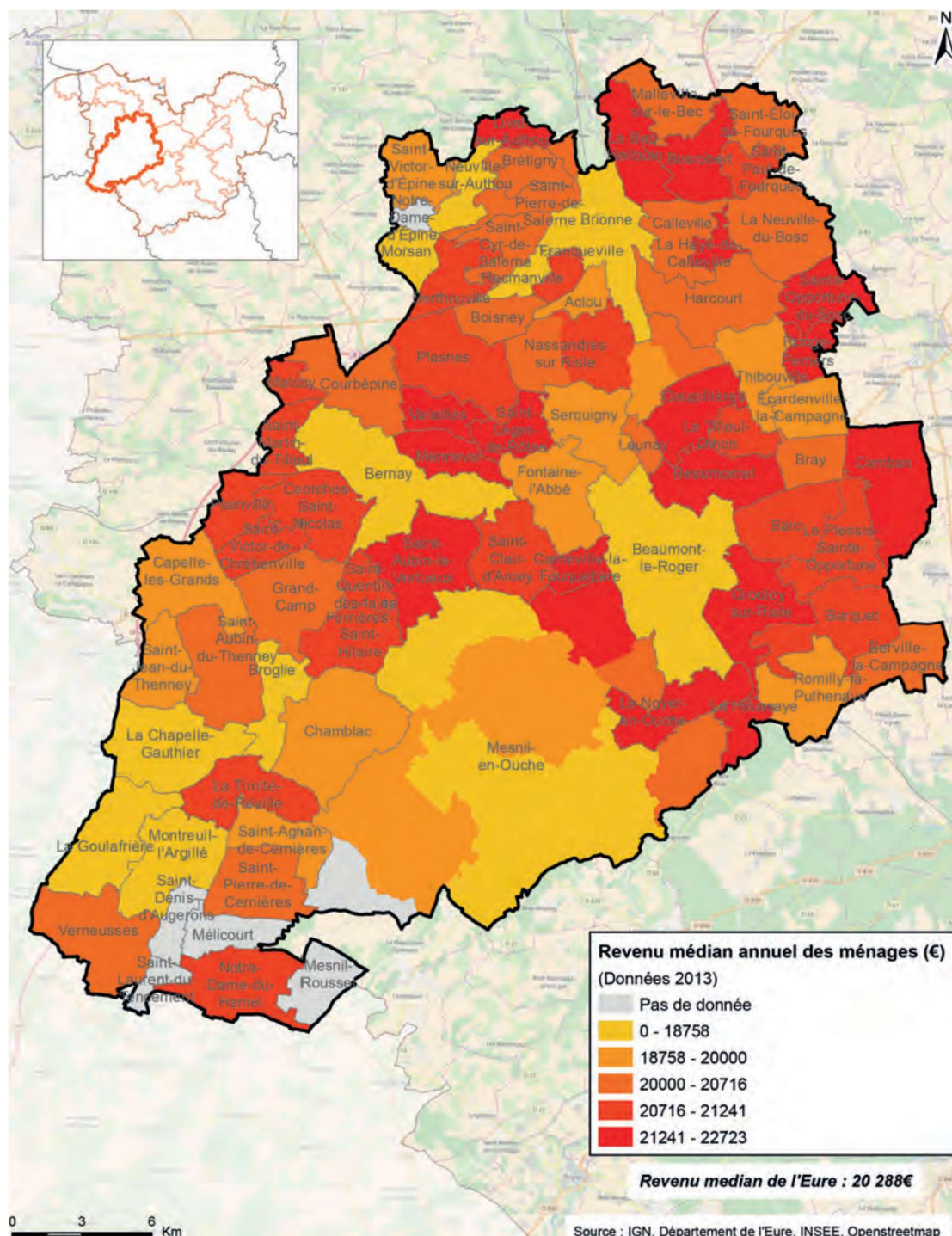
- le niveau de revenu (part des allocataires CAF à bas revenus 2014) ;
- la part des familles monoparentales ;
- le niveau de qualification (pop 15 ans ou plus non scolarisée, sans diplôme) ;
- le niveau d'insertion dans l'emploi (part des chômeurs de 15-64 ans) ;
- le temps d'accès au panier « vie courante » de l'INSEE en minutes.

Plus l'indice est élevé et plus il signale un cumul de difficultés sociales.

Source : Indice de fragilité des territoires élaboré par EDATER, la CAF et le Conseil départemental de l'Eure (INSEE recensement de la population 2012) aux nouveaux découpages des EPCI.

D'après la carte des fragilités socio-économiques, la situation des communes de l'intercommunalité apparaît comme assez hétérogène. Toutefois, il est à noter la **concentration du niveau de précarité dans les communes-centres de Bernay, Brionne, Beaumont-le-Roger, Serquigny, Broglie et l'ancienne commune de Beaumesnil** (faisant partie aujourd'hui de Mesnil-en-Ouche). On peut citer plusieurs facteurs de précarité.

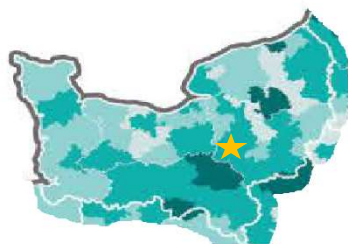
- Le chômage est élevé. En 2017, il représente 10,7 % de la population et 14,3 % des actifs - le même taux de chômage que la Région.
- La population est globalement **peu diplômée** : 37,4% n'ont aucun diplôme (selon le Département de l'Eure 2019).
- Le revenu médian est relativement bas.



Revenu médian annuel des ménages (source : Département de l'Eure, 2017)

Le **revenu médian disponible par unité de consommation** de l'IBTN est de 21 050€, soit **légèrement inférieur à la moyenne départementale** (21 700€ en 2018), régionale (21 200€) mais supérieur à la médiane nationale (20 760€ en 2017). Il y des écarts parfois importants entre communes, avec une partie sud globalement plus pauvre que la partie nord. A noter également la concentration de ménages à bas revenus dans les centres urbains.

Revenu annuel disponible des ménages
en 2017 en euros, par unité de
consommation, par EPCI



Premier décile
revenu en euros en deça duquel
le ménage fait partie
des 10 % les plus pauvres



Revenu annuel disponible des ménages en 2017 pour la région Normandie, premier décile (source : d'après ANCT, 2020)

Au niveau de l'emploi, le taux d'activité est de 54,7 % en 2017 (INSEE) et le taux de chômage est de **14,3 %**. Il est particulièrement important chez les 15 – 24 ans (34 % de chômage dans cette catégorie), et plus particulièrement les femmes de 15 – 24 ans (39,1%).

	Taux de chômage	Revenu disponible médian (€/an)	Taux de pauvreté
France	13,4%	21 730	14,6%
Normandie	13,6%	21 200	13,5%
Eure	13,4%	21 700	12,5%
IBTN	14,3%	21 050	13,2%

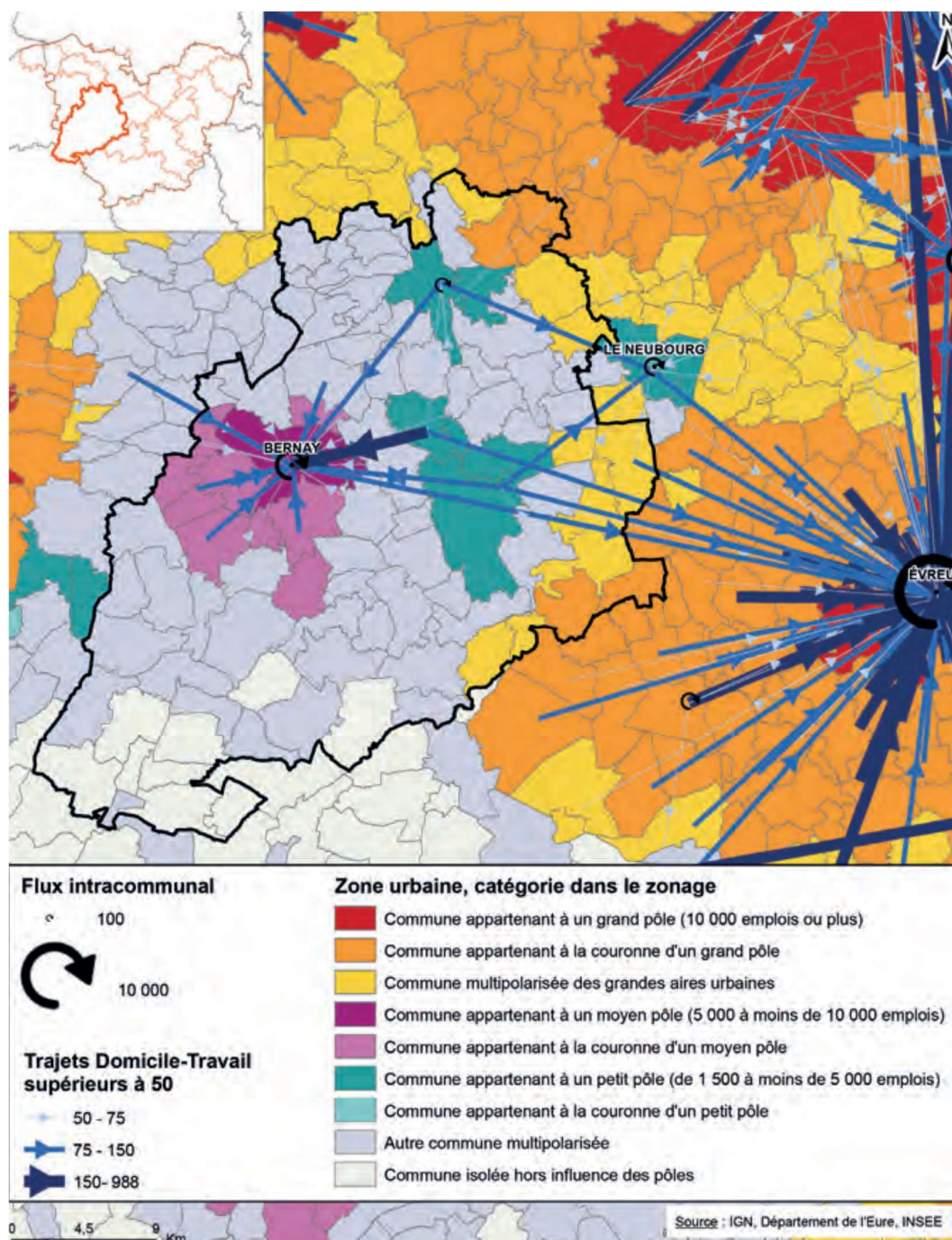
Source : INSEE, 2017

⇒ Une population vulnérable dans les trois villes le plus denses (Bernay, Brionne et Beaumont-le-Roger) et dans le sud du territoire.

3 CENTRALITES ET MOBILITES

3.1 Centralités et polarités

Le territoire se compose d'un **pôle moyen autour de la commune de Bernay** et de **deux pôles plus petits autour de Brionne et de Beaumont-le-Roger**. L'essentiel des communes se partage entre ces petits pôles urbains (59,2%). Le territoire n'est pas sous l'influence des grandes aires urbaines. Pourtant, lorsqu'on observe la carte de flux domiciles-travail, l'attraction de Bernay semble réelle mais limitée à certaines communes alentours (voir carte ci-dessous).



Flux domicile - travail intercommunaux des habitants de l'IBTN
 (source : Département de l'Eure, 2017)

L'EPCI apparaît alors comme un territoire **multipolarisé**, avec des **flux internes** à l'EPCI vers les différents pôles urbains petits et moyens, à savoir Bernay, Brionne et Beaumont-le-Roger.

L'intercommunalité est sujette à des **attractions extérieures**. Le centre de l'intercommunalité, matérialisée par la ville de Bernay, est en effet à 75km du centre de Rouen, 50 km d'Evreux et 30km de Lisieux. En particulier, la frange Est du territoire est portée par Neubourg et Evreux. Des flux sont observés vers ces centralités, notamment vers les pôles urbains d'Evreux et

Lisieux, et aussi vers Conches. Ce sont 38 % des actifs résidant dans l'EPCI qui travaillent en dehors contre 25,5 % résidant en dehors qui viennent y travailler, **soit une balance des déplacements domicile/travail déficitaire**.

Il y a donc d'une part une intercommunalité faiblement polarisée autour de Bernay, qui présente une localisation à proximité de grands bassins d'emploi, une densité de population élevée, une offre de services et un fléchage des transports... Et d'autre part une intercommunalité multi-polarisée, avec de faibles flux vers Bernay, un maillage de bourgs renforcé par la candidature au programme Petites Villes de Demain et une démographie négative des centres.

- ⇒ **L'IBTN est faiblement polarisée autour de la ville de Bernay, qui semble peiner à assumer son rôle de ville-centre ;**
- ⇒ **La candidature au programme Petites Villes de Demain autour de 5 centres-bourgs semble aller vers une volonté de multipolariser l'IBTN ;**
- ⇒ **Une intercom multi-polarisée ou concentrée autour de la ville de Bernay ?**

3.2 Mobilités

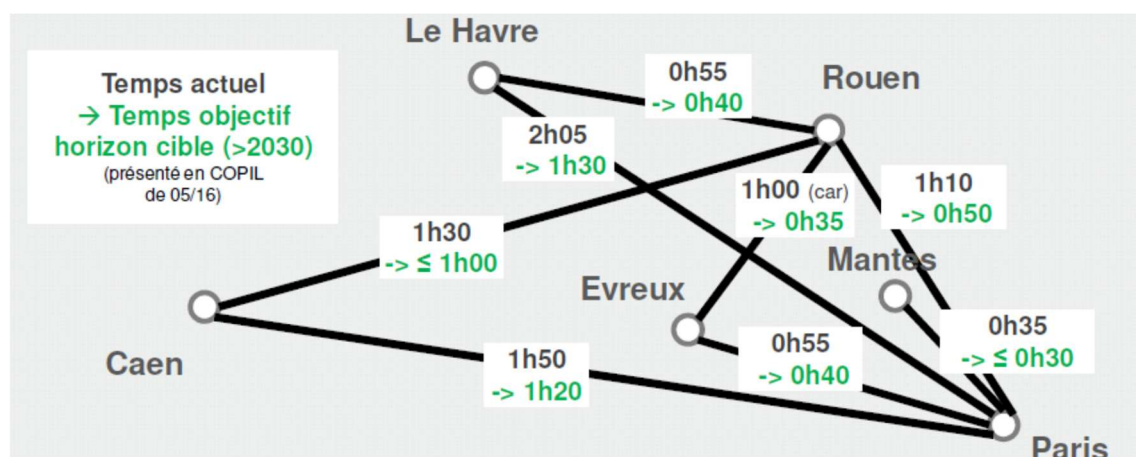
Depuis le 1^{er} avril 2021, l'IBTN dispose de la compétence d'autorité organisatrice des mobilités et peut alors concrètement s'engager dans des actions sur ce sujet.

3.2.1 Une excellente desserte ferroviaire, une partie sud plus isolée

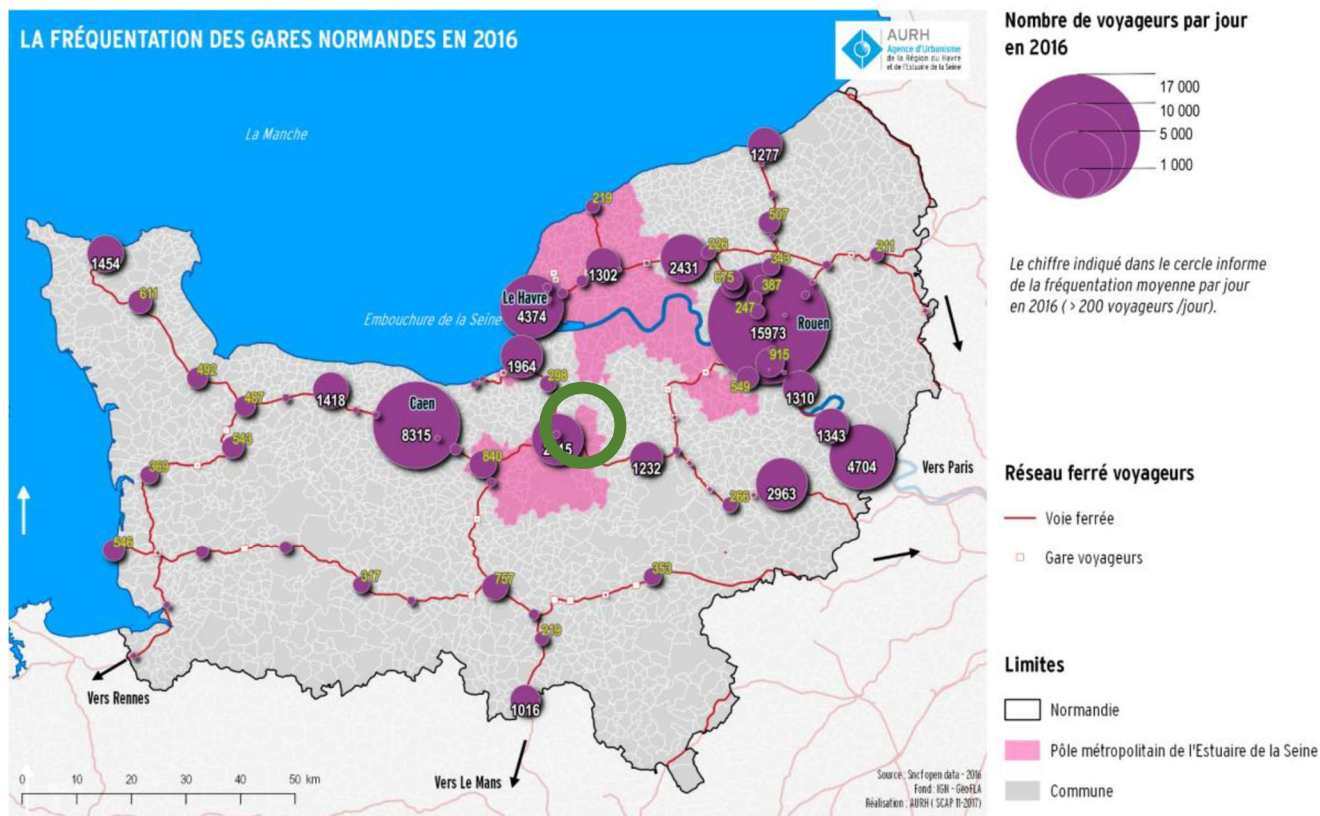
Le territoire présente une desserte ferroviaire importante, avec un total de **deux gares et trois haltes** (gares : Bernay et Serquigny ; haltes : Brionne, Beaumont-le-Roger et Romilly-la-Puthenaye) organisées selon **deux lignes ferroviaires** Paris-Evreux-Bernay-Caen et Rouen-Bernay- Caen.

La gare de Bernay est d'importance régionale, et offre une fréquentation importante avec **1232 voyageurs par jour**. Elle jouit d'une excellente desserte, qui permet notamment d'accéder facilement à d'importants bassins d'emploi comme Paris (1h30 de trajet), Rouen (1h), Caen (45mn) ou Evreux (25mn). La gare dispose également d'une bonne fréquence de desserte vers ces destinations.

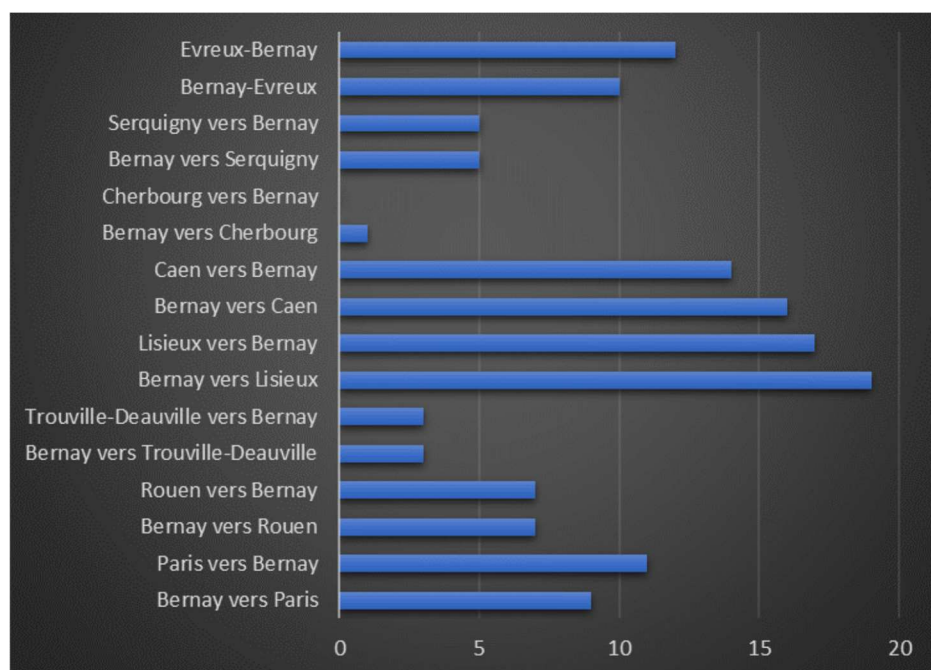
De plus, le projet de Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN) pourrait modifier les flux de déplacement, si la gare de Bernay est incluse dans le projet final. Cependant, comme dit précédemment, la gare de Bernay présente déjà une excellente desserte.



Les objectifs de temps de parcours affichés par la SNCF dans le cadre de la LNPN
(source : SNCF Réseau)



La fréquentation des gares normandes en 2016 (source : AURH, 2017).
Entourée en vert, la gare de Bernay



Desserte quotidienne moyenne de la gare de Bernay en septembre 2018
(source : Schéma des Mobilités, 2018)

Les gares de Serquigny, Brionne, Beaumont et Romilly-la-Puthenaye sont des gares locales, avec une rapidité de desserte notable pour une intercommunalité rurale. La ville-centre de Bernay est au plus à 30 minutes de train de la gare la plus éloignée, Romilly-la-Puthenaye, et à 15-20 minutes des autres gares de l'IBTN.

Toutefois, il existe peu d'offres de transport en commun en dehors du ferroviaire, avec seulement 3 lignes régulières qui ne sont pas organisées pour permettre l'intermodalité. La partie sud du territoire (anciennes CC de Beausmenil et du canton de Broglie) n'est pas du tout desservie ni par les transports en commun.

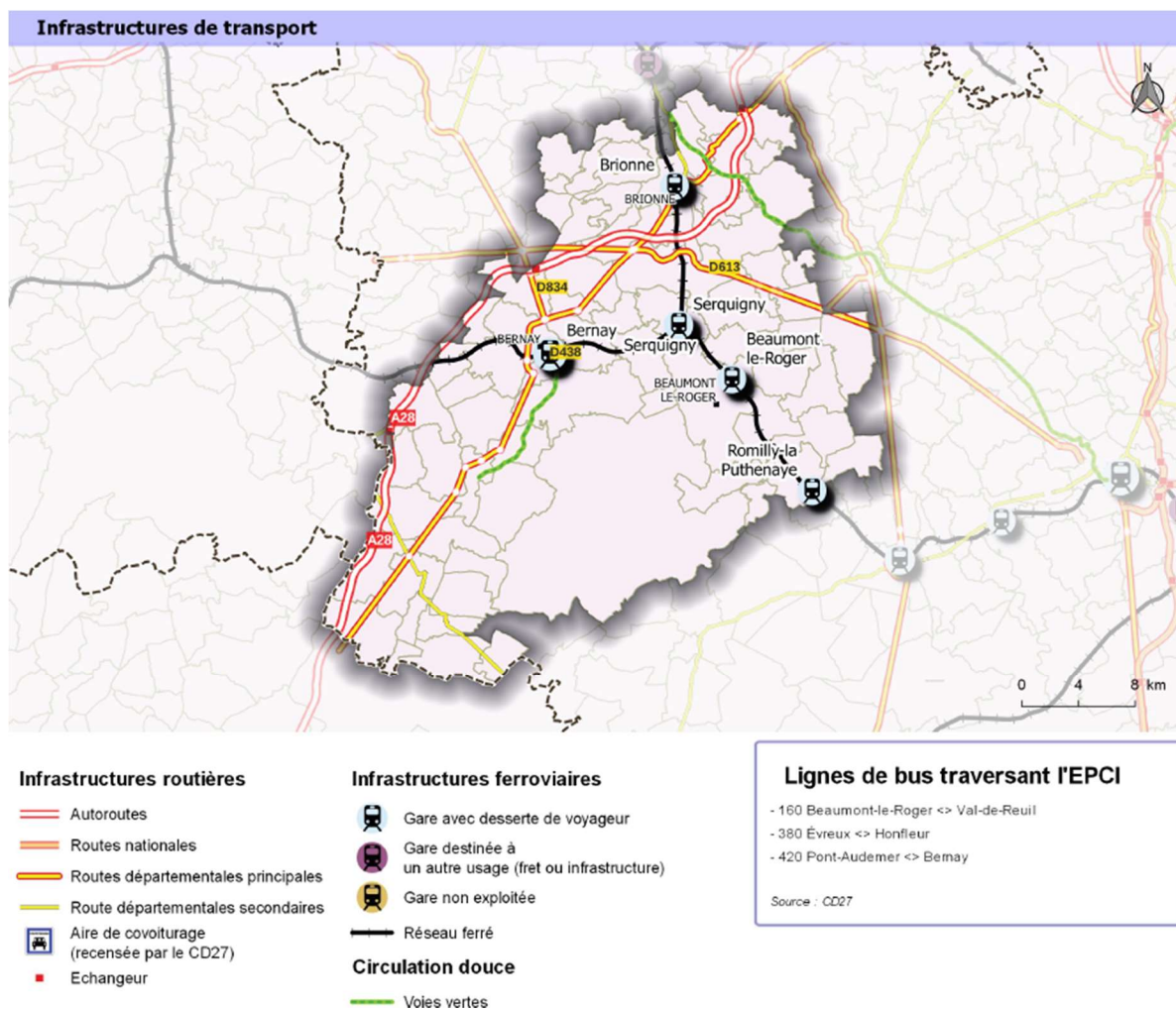
On peut noter que, paradoxalement, malgré cette excellente desserte ferroviaire, le train est peu utilisé par les habitants de l'intercommunalité. Si les navetteurs représentent 37% des actifs du territoire, la grande majorité se déplace en voiture (selon le Département de l'Eure, 2019).

- ⇒ **Malgré une bonne desserte, une faible attractivité du ferroviaire.**
- ⇒ **Comment encourager l'utilisation du train, notamment dans un objectif d'accès à l'emploi ?**
- ⇒ **L'IBTN, territoire de destination ou territoire de passage ?**

Au niveau routier, le territoire est traversé par l'A28 sur un axe Nord/Sud et dispose de **trois échangeurs** :

- Au niveau de Brionne, du domaine d'Harcourt et de Bec Hellouin (via la N138) ;
- Au nord de Bernay (via la D834) ;
- À proximité de Broglie (et Orbec, via la D49).

La départementale 438 seconde l'axe autoroutier sur le même axe, permettant éventuellement de fluidifier les trajets internes. En revanche, les traversées Est/Ouest, notamment dans la commune de Mesnil-en-Ouche, se font au travers de plus petites routes.

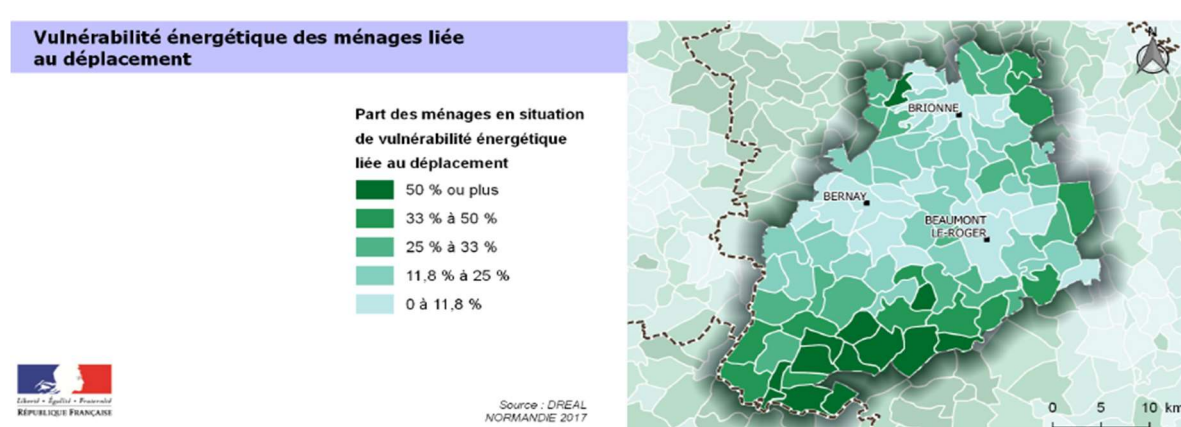


Infrastructures de transport de l'IBTN (Source : Département de l'Eure, 2019)

La desserte routière est donc de très bonne qualité et permet d'accéder au territoire rapidement, en termes de flux internes (Brionne – Broglie en 30mn) et externe. **Ce réseau routier peut alors avoir vocation à seconder le transport ferroviaire, mais il semble aujourd'hui le surplomber.**

Il faut souligner que 15% des ménages de l'IBTN ne disposent d'aucun véhicule, c'est taux le plus important du département après la CA Evreux Portes de Normandie. A noter également l'importance de la vulnérabilité énergétique liée au transport,

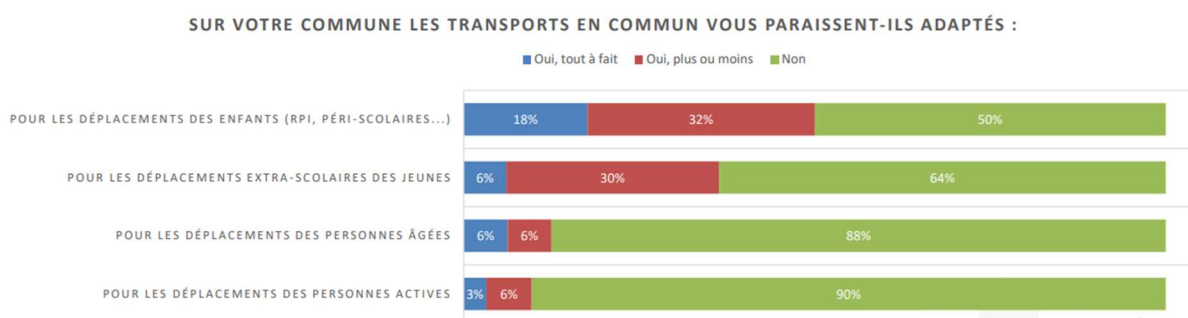
concentrée dans les communes du sud de l'intercommunalité, soit les moins desservies par les transports en commun (selon le Département de l'Eure, 2019).



Vulnérabilité énergétique des ménages liée au déplacement sur le territoire de l'IBTN
 (source : Département de l'Eure 2019)

Le diagnostic du Schéma des mobilités conclue que le **taux de ménages captifs est important**, au niveau des pôles urbains et dans certaines zones plus rurales, qui présentent un faible taux de motorisation. La localisation des ménages captifs se superpose avec les zones ayant un taux de chômage élevé. **Le manque de mobilité peut alors être un frein à l'accès à l'emploi.**

A noter qu'une enquête auprès de 35 élus de l'intercommunalité (Schéma des Mobilités, 2018) mettait en avant le besoin de solutions de mobilité pour les populations défavorisées et sur la mise en place d'un système de prêt de voiture avec ou sans chauffeurs. Dans cette même enquête, de manière générale, la qualité des systèmes de mobilité est perçue comme non adaptée par les élus, qui vient confirmer un constat réalisé lors de l'évaluation du SCoT en 2012.



Extrait de l'enquête menée auprès des élus dans le cadre du Schéma des Mobilités (2018)

Des actions sont en cours pour permettre de renforcer le réseau de transport en commun, avec un projet de pôle multimodal près de la gare de Bernay. Une navette, le Zenbus, a été mis en place à Bernay en 2017 pour desservir les bassins d'emplois aux horaires de travail, mais les horaires sont restreints (une navette aller et une navette retour par jour).

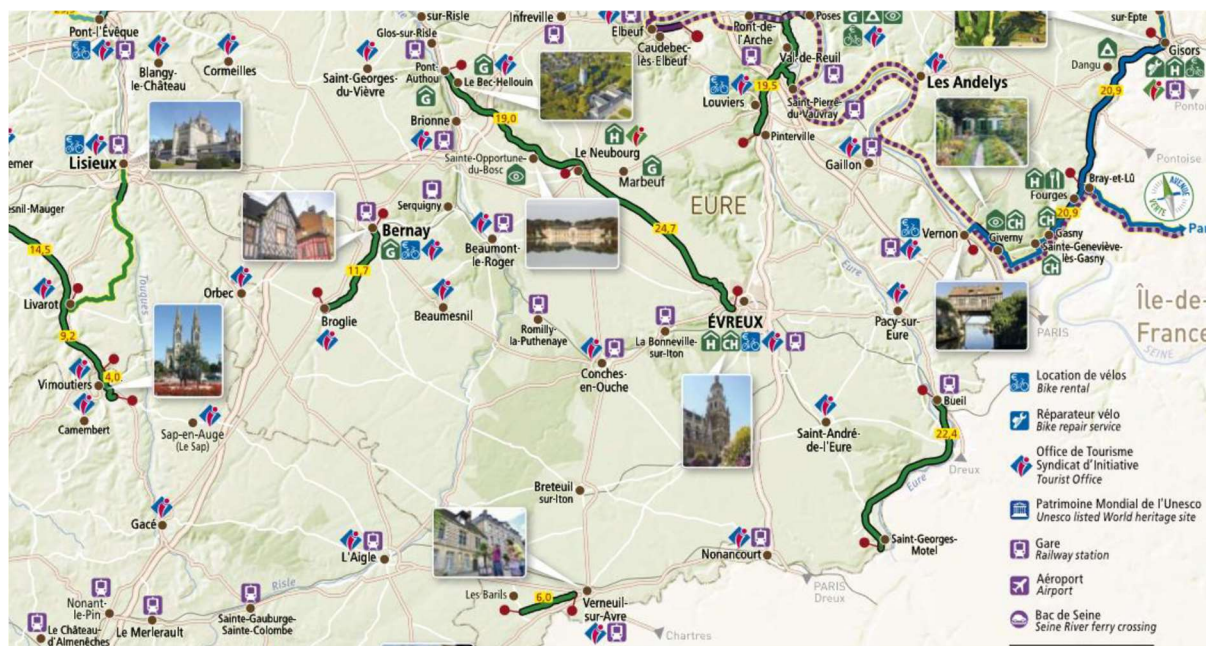
- ⇒ **Un paradoxe sur le sujet de la mobilité : une très bonne desserte ferroviaire permettant l'accès à de grands bassins d'emplois, mais des transports en communs globalement jugés non-adaptés et peu utilisés par les habitants ;**
- ⇒ **Egalement, une faible attractivité des actifs externes à l'EPCI malgré une bonne desserte ;**
- ⇒ **Un taux de ménage captifs important, se superposant avec des zones de chômage élevé**
- ⇒ **Le sud du territoire apparaît comme fragile, et la dépendance à la voiture accentue sa vulnérabilité.**

3.2.2 Des modes actifs à développer

En termes de modes actifs, l'Intercom présente peu d'infrastructures dédiées. La plupart des aménagements cyclables sont à destination touristique : une véloroute entre Broglie et Bernay est identifiée dans le réseau « La Normandie à vélo », mais elle n'offre aucun débouché. Ces aménagements sont cependant assez faibles, malgré le potentiel touristique. Le territoire est en effet assez éloigné des grands axes cyclables comme la Seine à Vélo. Il y aurait pourtant un potentiel à créer des boucles locales, par exemple pour rejoindre le Bec-Hellouin et la voie partagée le long de la Risle vers Honfleur, ou pour rallier des destinations rattachées à des infrastructures réservées au vélo, comme Vimoutiers et Pont-l'Évêque.



La Normandie à Vélo (source : Normandie Tourisme)



La Normandie à Vélo : focus sur le département de l'Eure
(source : Schéma des Mobilités, 2018)

Sur la commune de Bernay, un plan vélo est en cours de réalisation (2018) avec des propositions cyclables portant notamment sur la mise en place de services tels que par exemple la location de vélos à assistance électrique moyenne durée.

Cependant, dans l'ensemble, le vélo à but utilitaire n'est pas développé sur le territoire. Une enquête auprès des élus des communes menées dans le cadre du Schéma des Mobilités (2018) montre pourtant que près du trois quarts des répondants pense que le vélo aurait sa place sur le territoire.

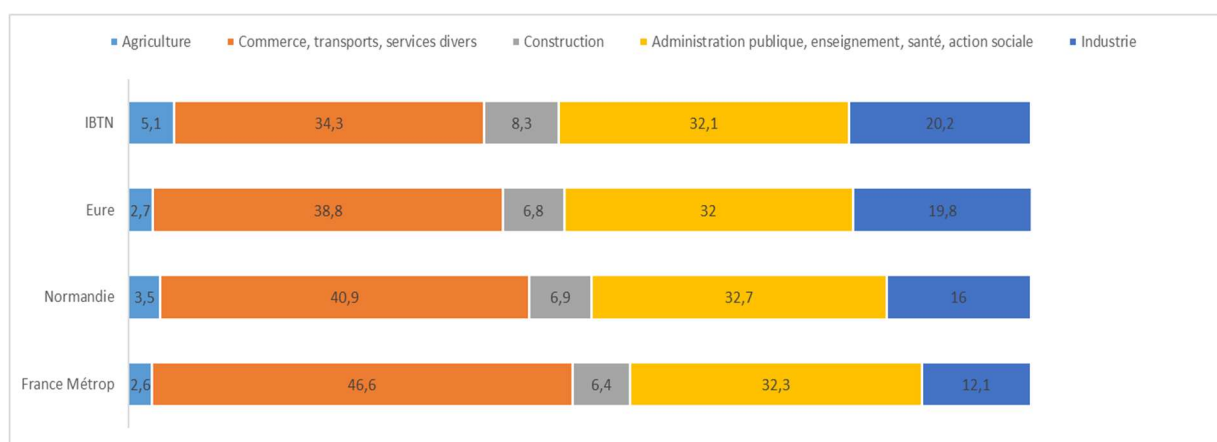
⇒ **Quels itinéraires cyclables pour la vie quotidienne ?**

4 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

4.1 Répartition de l'emploi

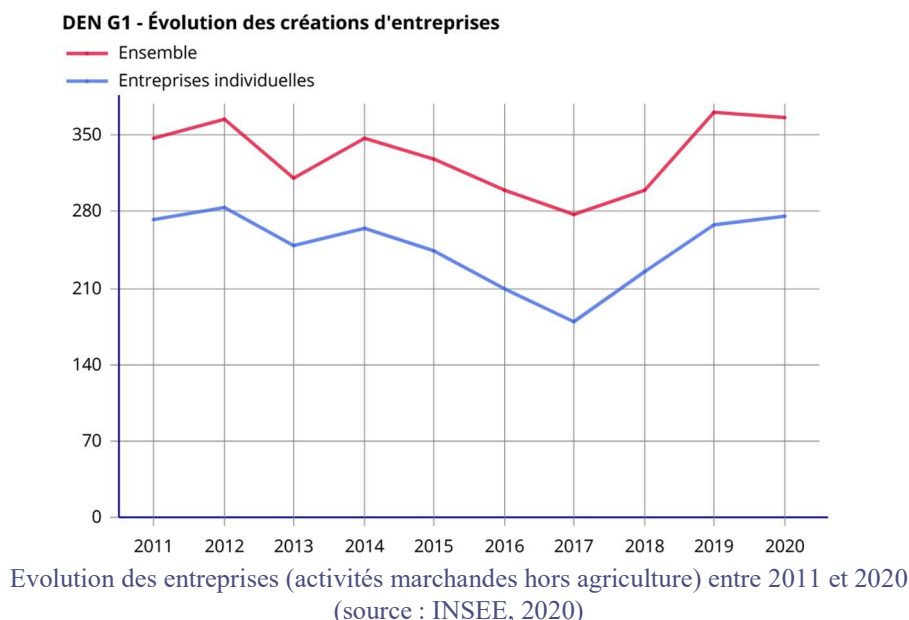
Plus de 66% des emplois proviennent de deux secteurs d'activités : le commerce, transports et services divers et l'administration publique. Le secteur de l'industrie concerne 20,2% des emplois du territoire. L'activité agricole, en légère diminution par rapport à 2014, représente 5,2% des emplois du territoire (source : INSEE, 2017).

A noter cependant la faiblesse du secteur marchand par rapport au département, à la région et à l'échelle nationale. En effet, il représente 33,5% des emplois salariés à l'échelle de l'EPCI contre 38% en moyenne régionale.



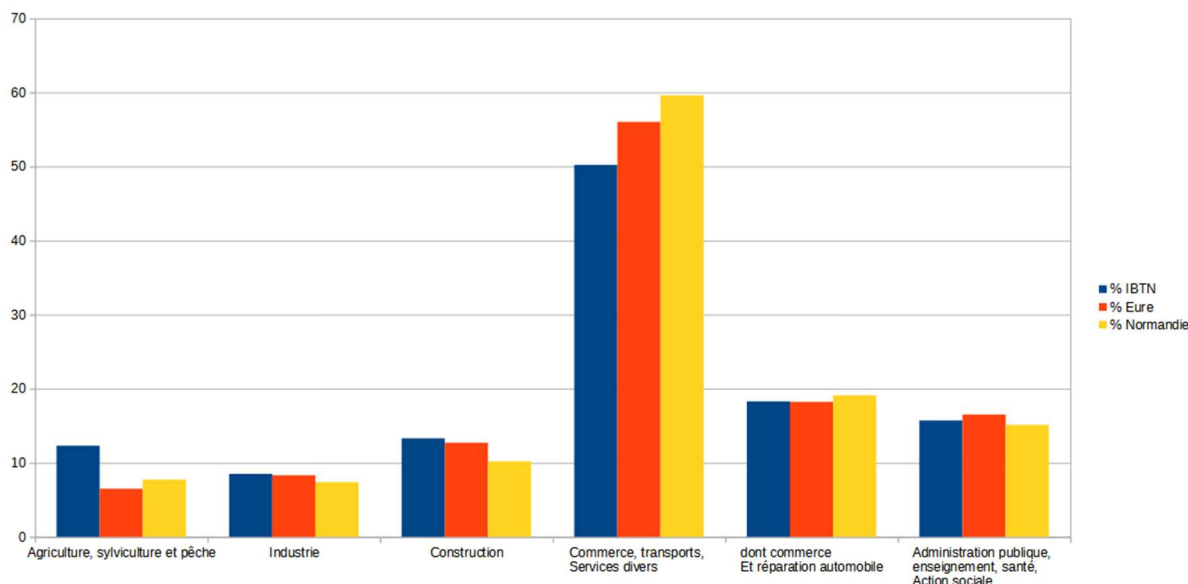
Répartition des secteurs d'emploi sur le territoire de la France Métropolitaine, la région Normandie, le département de l'Eure et l'IBTN (source : INSEE, 2017)

Depuis 2017, le territoire présente un regain d'attractivité une accélération de la dynamique d'arrivée de nouvelles entreprises, qui était jusque-là décroissante. A noter que le graphique ci-dessous prend en compte les activités marchandes hors agriculture.



On peut noter que le territoire présente plus récemment une forme d'attractivité : **en 2018, 110 entreprises supplémentaires se sont implantées sur le territoire**, entraînant une offre d'emplois en légère hausse. Cependant, **le taux de chômage augmente** malgré tout et est supérieur à celui du département et de la région (Département de l'Eure, 2019).

Au niveau de la répartition de ces établissements, et en comparaison avec le Département et la Région, l'IBTN se démarque par la prévalence des entreprises en lien avec l'agriculture, sylviculture et pêche, ainsi qu'avec une place relativement plus importante de l'industrie et de la construction.



Établissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé fin 2018 pour l'IBTN, le département de l'Eure et la région Normandie (source : INSEE, 2018)

On peut noter que l'indicateur de concentration d'emploi était de 82,7 % en 2017, en diminution depuis 2007 (le taux était alors de 87 %, selon l'INSEE). Ce sont donc théoriquement deux actifs sur dix qui doivent quitter le territoire pour travailler. Or, **le taux d'actifs quittant le territoire s'élève en moyenne à près de 4 actifs sur 10** selon le Département de l'Eure (2017), ce qui pourrait révéler une inadéquation de l'offre d'emplois par rapport à la qualification des actifs. Cependant, cet indicateur est très hétérogène selon les communes.

- ⇒ **L'IBTN est un territoire attractif qui attire de nouvelles entreprises.**
- ⇒ **Quel accès à l'emploi ?**

4.2 L'industrie

L'industrie représente une part très importante de l'économie de l'IBTN, en employant 20,2% de ses actifs en 2017. Cependant, ce secteur est en difficulté depuis plusieurs années, et avait perdu 21% de ses emplois en 2017 par rapport à l'année 2007. Cette tendance se retrouve également à l'échelle de la région et du département, mais dans une moins importante mesure.

La fermeture d'usines de taille importante a été la manifestation visible de ce phénomène, bien que l'industrie garde toujours un poids important sur le territoire.

Emplois dans le secteur de l'industrie

Evolution en 10 ans (2007 – 2017)

IBTN
20,2%
(3 553)

IBTN
-21%
(- 935)

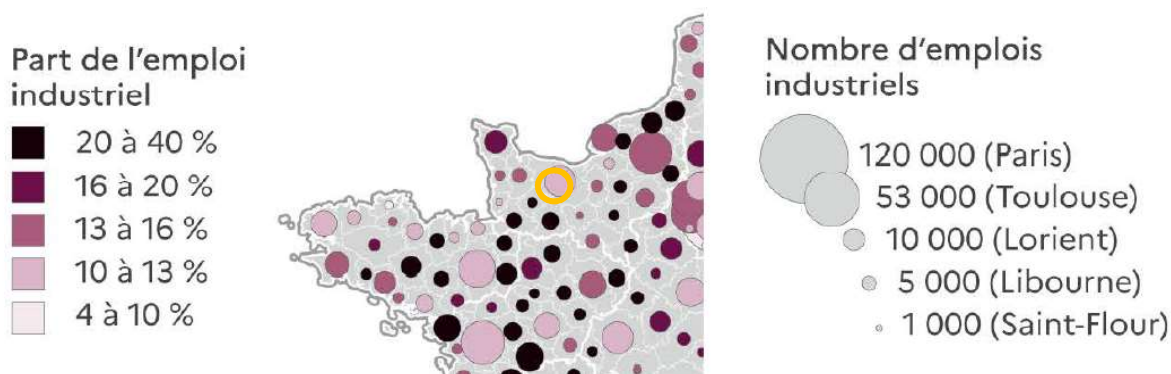
Eure
19,8%

Eure
-18%

Normandie
16%

Normandie
-16%

Le secteur de l'industrie : état des lieux en 2017 et évolution depuis 2007
(source : INSEE, 2017)



Mise en perspective – part de l'emploi et nombre d'emplois industriels dans le nord-ouest de la France (source : d'après ANCT, 2020). Entouré en jaune : Bernay.

En termes d'entreprises, l'industrie représente 8,5% des établissements actifs du territoire en 2017. Ce chiffre est à relativiser car ce même secteur contient également la moitié des entreprises de plus de 50 employés du territoire, hors administration publique. La plus grande d'entre elles, Arkema, est présente sur le territoire depuis 1947 et employait 620 salariés en 2017.

- ⇒ Une présence industrielle forte sur le territoire mais en difficulté ces dernières années
- ⇒ Comment assurer la pérennité de ce tissu industriel ?
- ⇒ Quelles sont les perspectives de développement industriel sur le territoire ? Positionnement, économie circulaire, écologie industrielle, desserte des sites d'emplois, énergie et transition écologique, gestion du foncier d'activités, développement de filière...

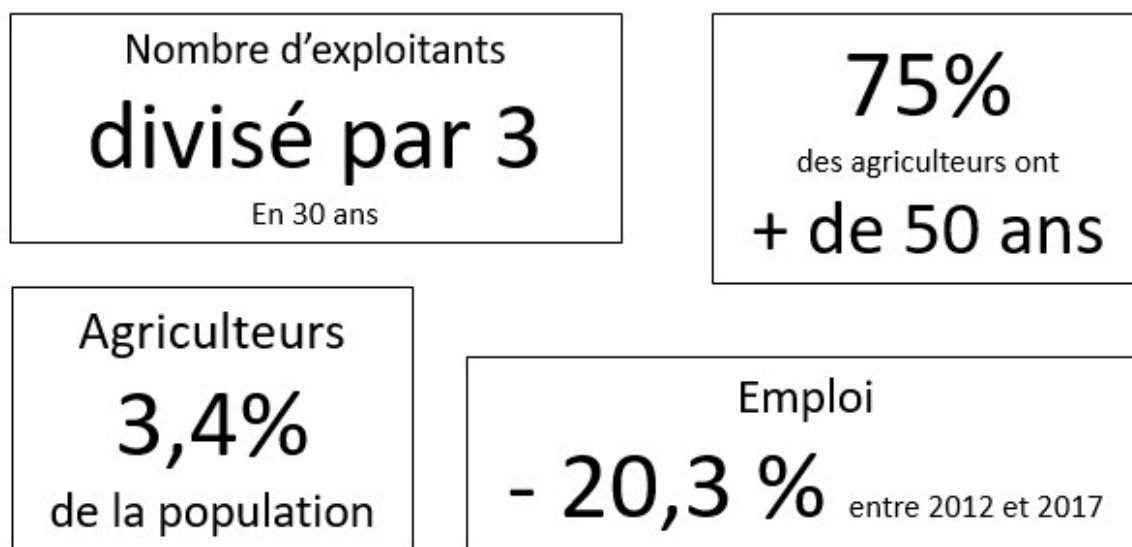
4.3 L'agriculture

4.3.1 La filière agricole

Malgré sa présence territoriale indéniable (66% du territoire), l'agriculture en tant que telle ne représente qu'une faible part de l'emploi de l'IBTN (5,1%). Cependant, même si cette part est relativement faible, elle reste bien supérieure à celle du département (2,7%), de la région (3,5%) et de la France Métropolitaine (2,6%). D'autre part, **la filière agricole** est également bien développée, et représente 11,1% des établissements actifs en 2017 (6,3% dans l'Eure et 7,7% en Normandie – INSEE, 2017).

Cependant, la qualité de ce secteur a une influence directe sur l'économie résidentielle, via notamment son impact sur les paysages et sur l'absorption des événements extrêmes. Le département de l'Eure relève d'ailleurs l'atout que représente ce paysage bocager concernant l'agro-tourisme, et le besoin important de le préserver.

L'agriculture sur le territoire de l'IBTN est représentée par 680 exploitants, un nombre divisé par trois en 28 ans et dont près des trois quarts des agriculteurs ont plus de 50ans, selon le Projet Alimentaire Territorial.



⇒ L'IBTN confrontée à l'enjeu de la transmission des exploitations et du maintien de l'emploi.

En termes de systèmes agricoles, trois visions de l'agriculture coexistent sur le territoire. D'une part, une agriculture de grands champs spécialisée dans les cultures céréalières, qui tend à se développer. D'autre part, une agriculture traditionnelle d'élevage sur prairies bocagères, qui tend à disparaître. Et enfin, une spécialisation avec la présence de sites exceptionnels tels que la ferme biologique du Bec Hellouin, véritable centre de recherche pour la permaculture, qui a récemment limité son activité touristique pour se concentrer sur son activité de recherche-action. Une autre filière était en développement sur le territoire entre 2009 et 2015, autour de la filière du chanvre, dans l'ancienne communauté de communes de Beaumesnil (pôle d'excellence rurale).

De manière générale, le territoire présente peu d'agriculture biologique. Seule 1,9% de la SAU du territoire est concernée, contre 5,7 % dans l'Orne et le Calvados. Cependant, cette surface est en augmentation et a été multipliée par deux en deux ans, soit 607 hectares convertis et 546 hectares en cours de conversion.

- ⇒ **Permaculture, bocage et grands champs, trois visions à concilier ?**
- ⇒ **Quel potentiel de développement de filière pour les pôles d'excellences en devenir, notamment autour de la permaculture ?**
- ⇒ **Quelle transition écologique du système agricole de l'IBTN ?**

En termes de produits, les trois productions les plus importantes sont le blé tendre (188 kt/an), le lait (54kt/an) et les pommes (28kt/an).

Les agriculteurs du territoire se sont d'ores et déjà largement inscrits dans la dynamique des circuits courts, valorisant ainsi la richesse et la qualité des produits du terroir avec 17 points de vente « bienvenue à la ferme ». L'IBTN s'est engagée à valoriser ces circuits courts via l'élaboration de son Projet Alimentaire Territorial.

Aussi, plusieurs produits bénéficient de **signes officiels de la qualité et de l'origine**, contribuant au rayonnement du territoire. Sont recensés **3 produits Indication Géographique Protégée** (Cidre de Normandie, Porc de Normandie et Volailles

de Normandie), et **4 produits Appellation d'Origine Protégée/Contrôlée** (Calvados, Camembert de Normandie, le Pays d'aube et le Pommeau de Normandie).

En termes de gaz à effets de serre, l'activité agricole représente un tiers des émissions de CO₂ du territoire, alors que l'intercom est un des territoires les plus émetteurs de la région. 85% de ces émissions sont générées lors de la fertilisation des cultures, de la gestion des déjections animales, du brûlage des résidus de culture et du compostage. **La mise en place d'une économie circulaire agricole et l'accélération du passage au Bio pourrait alors diminuer ce phénomène.**

- ⇒ **L'orientation vers une activité agricole spécialisée en grandes cultures céréalières devra tenir compte des enjeux de résilience alimentaire du territoire développée dans le projet alimentaire territorial et tenir compte du développement des filières labellisées.**

4.3.2 Agriculture et alimentation

L'IBTN a lancé en 2017 une démarche de **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** dans la lignée du programme TEPOS (Territoire à Energie Positive). Le PAT permet de mettre en évidence et en cohérence l'ensemble des initiatives liées à l'agriculture et l'alimentation durable et d'accompagner le potentiel de développement sur le territoire des circuits de proximité pour construire une économie forte. Aujourd'hui, ce PAT a élaboré un diagnostic partagé et doit passer en phase de rédaction d'un programme d'action. Certaines actions ont d'ores et déjà été anticipées et intégrées dans le PCAET.

- **Résilience alimentaire locale : circuits courts**

Le document affiche une volonté de valoriser les circuits courts. La vente directe est développée sur le territoire, avec 3 AMAP, 25 exploitations en vente directe, des points de ventes de producteurs et des marchés.

Il a de plus été constaté un manque d'équipements de transformation de la matière brute locale (abattoir, conserverie, meunerie), freinant le développement d'une potentielle industrie de transformation agroalimentaire locale.

- **Résilience alimentaire locale : limiter le gaspillage alimentaire**

A l'échelle de l'Eure, le gaspillage alimentaire représente, 4,7kg par habitant de déchets évitables d'aliments non consommés et 49,9kg par habitant de déchets méthanisables. L'IBTN s'inscrit dans l'objectif 2025 des pouvoirs publics de réduire de 50 % le gaspillage sur l'ensemble de la chaîne alimentaire (Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire 2013).

L'ensemble des anciennes intercommunalités sont engagées dans un plan local de prévention des déchets porté par le Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure (SDOMODE), dont les actions vis-à-vis du gaspillage alimentaire sont toujours d'actualité, avec par exemple l'accompagnement « halte au gâchis entre 2016 et 2018.

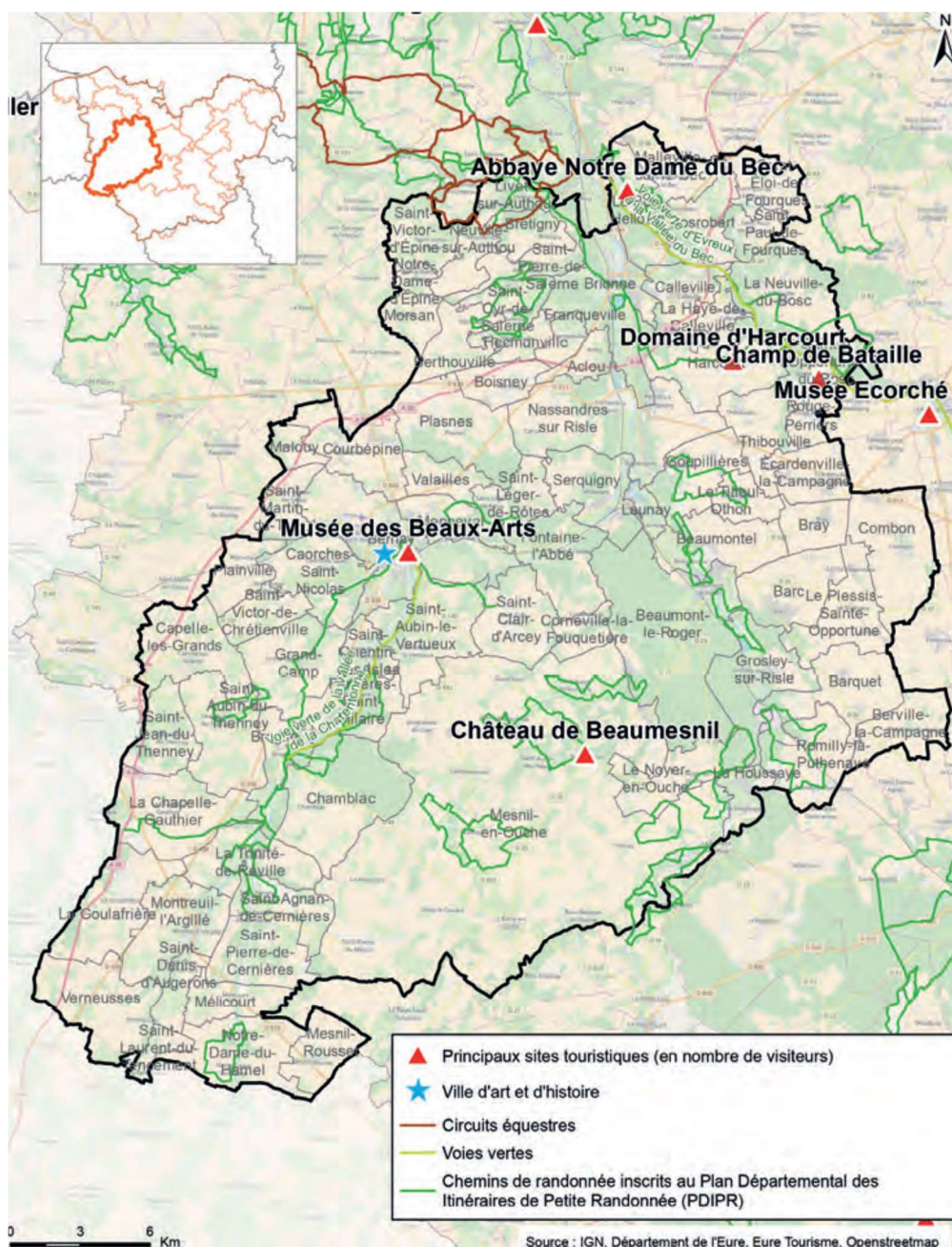
- ⇒ **Quelles actions mettre en place pour atteindre l'objectif de réduction de 50 % du gaspillage alimentaire ?**

4.4 L'économie présentielle

L'économie présentielle regroupe l'économie résidentielle et l'économie touristique. Elle est dépendante de la qualité du cadre de vie et des services proposés sur le territoire – même si touristes et résidents ne nécessitent pas la même offre.

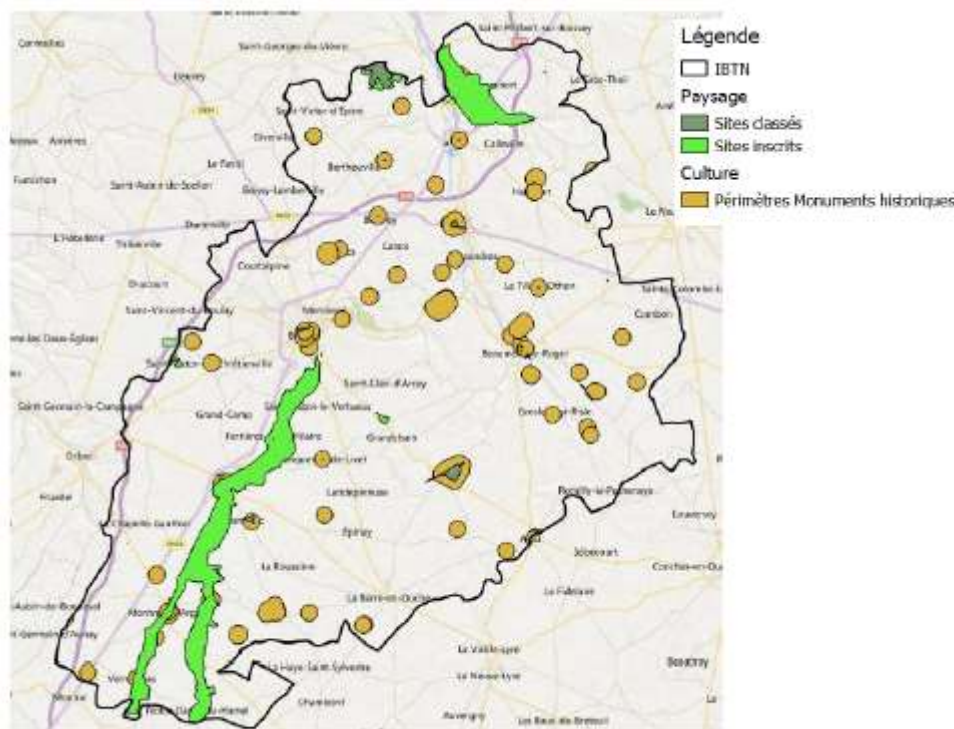
4.4.1 Patrimoine historique

L'intercom Bernay Terres de Normandie présente une importante richesse patrimoniale et architecturale, avec des sites remarquables comme le Château de Beaumesnil, l'Abbaye du Bec Hellouin, l'Abbatiale de Bernay, le Domaine d'Harcourt... Ces deux derniers éléments illustrent la richesse de la thématique médiévale sur ce territoire.



Principales aménités patrimoniales de l'IBTN (source : Département de l'Eure, 2017)

Cependant, au-delà de ces monuments réputés, l'intercommunalité dispose de nombreux monuments historiques et sites classés qui semblent être encore trop peu valorisés.



Sources : INPN, Ministère de la Culture ; traitement : ekodev

Sites inscrits et monuments historiques de l'intercommunalité (source : PCAET, 2018)

La ville de Bernay est la seule ville du département labellisée « Ville d'Art et d'Histoire », depuis 2012. Ce label « qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie » (Ministère de la Culture). En 2021, le réseau comptait 190 villes et pays d'art et d'histoire.

Le label sera reconsidéré en 2022 au regard du respect du cahier des charges. Il pourra alors être possiblement étendu à toute l'Intercommunalité sous la forme du label « Pays d'Art et d'Histoire ».

La commune du Bec-Hellouin est classée « Plus beau village de France », du fait de ses paysages de bocages et de pommiers, ce village typique de Normandie aux maisons à pans de bois et balcons fleuris. La ferme expérimentale de permaculture attire également, en proposant des ateliers, des formations et des visites autant à l'attention du grand public que des professionnels.

Du fait de son passé industriel, l'intercommunalité peut également bénéficier d'un patrimoine architectural industriel important. Par exemple, de son passé lié à la métallurgie, le territoire a conservé de nombreux ouvrages hydrauliques. Aujourd'hui essentiellement considéré comme une difficulté car faisant obstacle à l'écoulement des cours d'eau (selon le Département de l'Eure, 2019), ils peuvent pourtant être valorisés pour mettre en avant l'histoire industrielle du territoire. Autre exemple, la proposition de préserver la façade de Beaumont Matériaux dans le cadre de la requalification du quartier Croix Maître Renault à Beaumont-le-Roger.

- ⇒ **Le patrimoine est un outil d'attractivité incontournable pour l'IBTN. Quelle animation et valorisation ?**
- ⇒ **Quelle coordination de ces différents patrimoines dans des itinéraires touristiques ?**

4.4.2 Quels itinéraires touristiques ?

Le territoire est un lieu riche en termes de patrimoine naturel, historique et architectural. Le lien entre ces différents patrimoines pourrait être un fil conducteur, fédérateur des communes pour élaborer une stratégie de mise en tourisme du territoire.

Le territoire est en effet largement maillé par des sentiers de randonnées inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée), avec notamment deux sentiers de grande randonnée (GR26 et GR224) et des petites boucles locales (vallée du Guiel, Beausmenil, l'Abbaye du Bec...).

Pour ce qui est du cyclotourisme, le territoire est partiellement traversé par une véloroute, entre Broglie et Bernay. Il dispose également de quatre boucles cyclables. Cependant, il n'existe à priori pas de réel circuit permettant de connecter les différents lieux touristiques. Des discussions sont en cours avec le département pour créer une véloroute traversant l'IBTN, pour laquelle l'intercommunalité sera en charge d'aménager le rabattement (services, gîtes...).

Concernant les offres de logements, celles-ci semblent être qualitative : le site de l'office de tourisme de l'intercommunalité recense de nombreux gîtes et chambres d'hôtes.

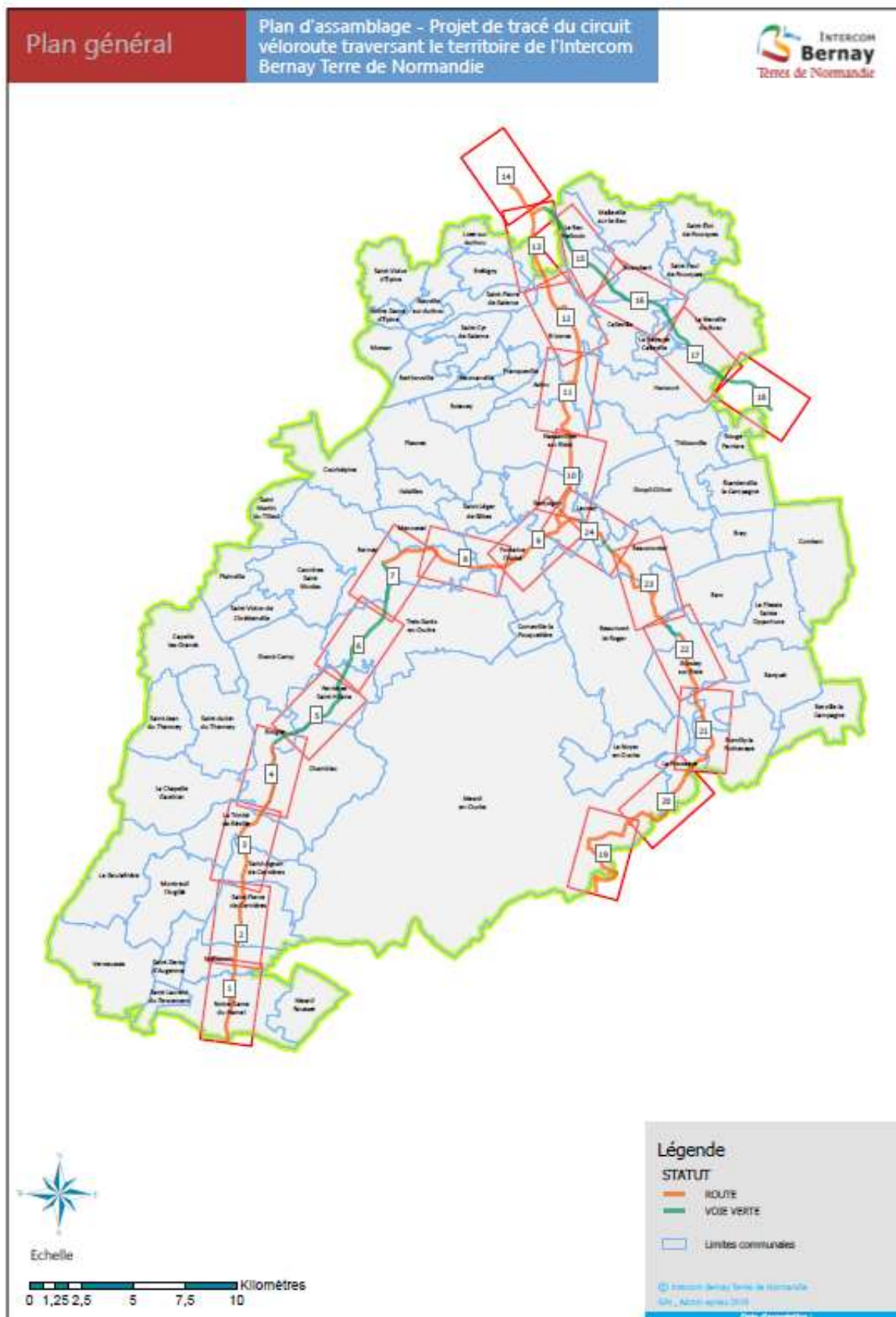
A noter que toutes ces aménités « touristiques » sont aussi des facteurs de cadre de vie pour les locaux, et d'attractivité pour des futurs résidents. Par exemple, le maillage en pistes cyclables du territoire pourrait être utilisé pour faciliter l'intermodalité, permettant ainsi de concilier une mobilité quotidienne avec une mobilité plus récréative.



Capture d'écran de la carte de France Vélo Tourisme au 26 mai 2021

Ces atouts permettent à l'intercommunalité de revendiquer une économie présentielle (résidentielle et touristique) importante. Pourtant, le nombre d'emplois de cette économie a peu varié en 5 ans, selon le Département de l'Eure (2017). Pourtant, les retombées économiques liées au tourisme de manière directe, indirecte ou induite sont estimées à environ **15 millions d'euros** à l'échelle de l'EPCI.

- ⇒ **Pas de « mise en musique » touristique du patrimoine naturel, historique et architectural**
- ⇒ **Développement des véloroutes : pour montrer quoi et aller où ?**
- ⇒ **Quelles connexions au sein du territoire et à l'extérieur ?**
- ⇒ **Un territoire de destination ou un territoire de passage ?**



Projet de tracé du circuit véloroute traversant le territoire de l'IBTN
(source : Département de l'Eure, 2019)

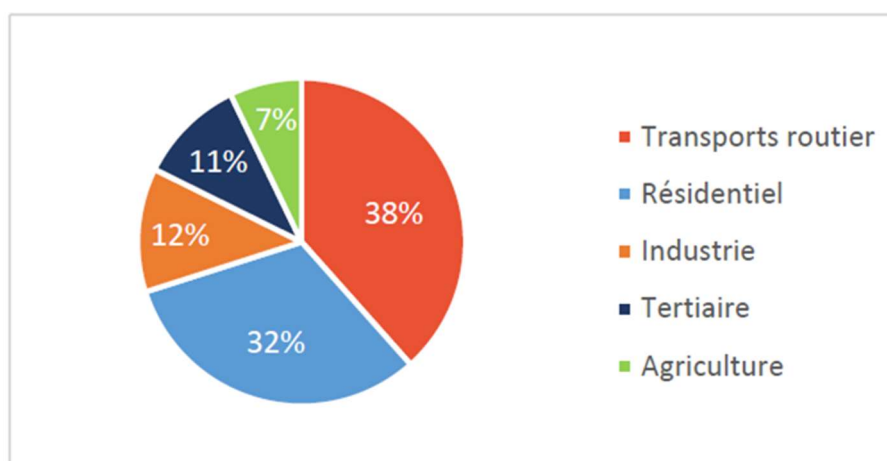
5 STRATEGIE DE TRANSITION ECOLOGIQUE

5.1 Un territoire engagé dans une politique énergie/climat ambitieuse

5.1.1 Consommation et émissions

Selon le diagnostic du PCAET, la consommation énergétique du territoire était de 1 317 GWh en 2017. Les secteurs les plus consommateurs sont ceux **des transports et du résidentiel**. Selon le département de l'Eure (2019), la consommation d'énergie du territoire diminue globalement en raison principalement de la baisse observée dans la consommation énergétique du secteur industriel.

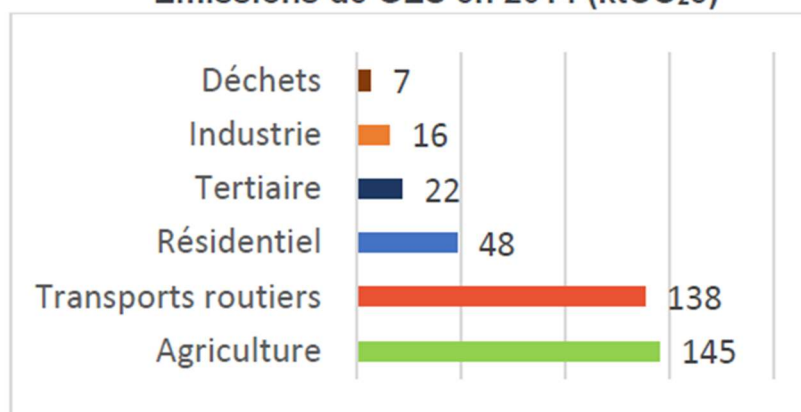
Répartition des consommations énergétiques de l'Intercom Bernay en 2014



Part des consommations énergétiques par secteur d'activité (source : PCAET, 2018)

Au niveau des émissions de gaz à effets de serre (GES), ce sont 376 kilos tonnes de CO₂ qui ont été émises sur le territoire en 2014, parmi lesquelles 62% sont d'origine énergétique. A l'instar des consommations énergétiques, les émissions de GES sont également en diminution, principalement dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie. Les secteurs les plus concernés par les émissions sont l'agriculture et le transport routier.

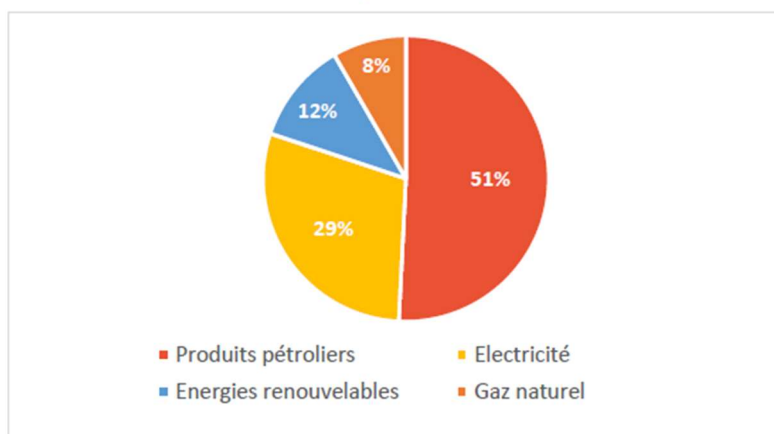
Émissions de GES en 2014 (ktCO₂e)



Emissions de GES en 2014 par secteur d'activité (source : PCAET, 2018)

➔ **Les transports routiers condensent une problématique de consommation énergétique et d'émission de GES.** En effet, la part du mix énergétique les concernant est majoritairement issue des énergies fossiles (produits pétroliers), à la différence du secteur résidentiel par exemple (électricité).

Mix énergétique en 2014



Source : ORECAN

Mix énergétique de l'IBTN (PCAET, 2018)

On observe que la grande majorité des consommations énergétiques du territoire sont assurées par des énergies fossiles. **Il y a donc un réel enjeu de substitution de cette part d'énergie fossile** par des énergies renouvelables, couplée à un enjeu global de réduction des consommations énergétiques.

5.1.2 Production locale et réduction des consommations

L'EPCI s'est engagé, conjointement avec le pays de Conches, dans un projet TEPOS (Territoire à Energie Positive) avec une forte implication des élus pour maîtriser l'énergie et développer les énergies renouvelables sur le territoire. L'intercom Bernay Terres de Normandie s'est notamment engagée à atteindre **une couverture de 100% des consommations d'énergie par des énergies renouvelables locales d'ici 2040**.

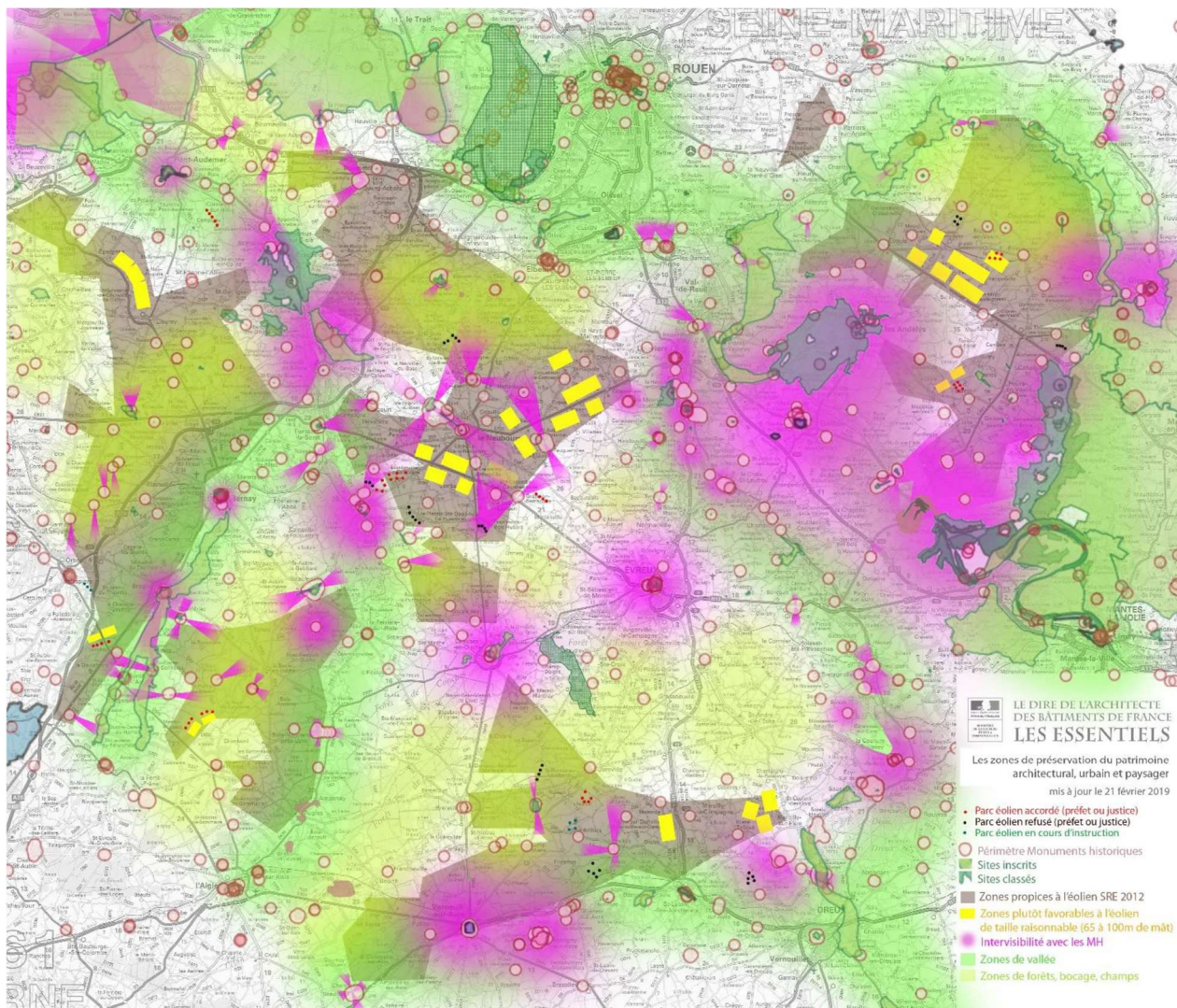
Objectif TEPOS de l'Intercom Bernay Terres de Normandie



Objectifs TEPOS à court et moyen termes (source : PCAET, 2018)

D'après les données de l'ORECAN de 2018, la production d'énergie renouvelable (chaleur et électricité) du territoire est de 171 GWh/an, soit **13% de la consommation énergétique totale de 2014**. Ces objectifs sont près de deux fois moins élevés que la moyenne régionale prévue par le SRADDET de Normandie et le TEPOS (23% en 2020), qui s'alignent sur les objectifs nationaux.

La production d'énergie renouvelable (chaleur et électricité) du territoire de l'Intercom **doit atteindre 722,5 GWh en 2040**, soit la totalité de la future consommation énergétique - c'est-à-dire en intégrant une diminution de 50% de consommation énergétique par rapport à l'année de référence de 2012.



Zones de préservation du patrimoine architectural, urbain et paysager (source : dossier de concertation préalable du projet de parc éolien « Transition Euroise Mesnil-Hamel »)

- ⇒ **Les transports auront un rôle central dans la politique énergie/climat: quelle mobilité décarbonée sur un territoire peu dense ?**
- ⇒ **Quelle transition environnementale du modèle agricole ?**
- ⇒ **Quelle rénovation énergétique des bâtiments d'entreprise ou administratif ?**
- ⇒ **Quelle politique énergétique de production pour atteindre le 100% ENR : réseau de chaleur, photovoltaïque, éolien, méthanisation... ?**

5.1.3 Les actions en cours

Le programme d'action du PCAET s'articule en 8 orientations stratégiques :

- Faire de l'Intercom une administration exemplaire
- Développer et favoriser la mobilité durable sur le territoire
- Réduire les consommations énergétiques et les émissions carbone de l'habitat
- Un territoire 100% énergies renouvelables en 2040
- Accompagner les entreprises dans leur transition énergétique
- Agriculture et forêts
- Un territoire résilient face au changement climatique
- La qualité de l'air

La stratégie et le plan d'actions Territoire 100% EnR en 2040 ont été élaboré en même temps que le PCAET et sont intégrés dans le document et le plan d'action.

Un projet de parc éolien « Transition Euroise Mesnil-Hamel » est en ce moment (juin 2021) soumis à concertation du public.
Ce parc aura vocation à s'implanter dans les communes du Mesnil-Rousset et de Notre-Dame-du-Hamel

5.2 Un territoire amorçant une démarche d'économie circulaire

L'IBTN est engagée dans la démarche « Territoires Durables 2030 » **et bénéficie à ce titre d'un** accompagnement de l'ADEME afin de construire une feuille de route stratégique d'économie circulaire sur son territoire.

Quelques actions ont déjà été mises en place, notamment à l'initiative de la SDOMODE, le syndicat de gestion des déchets de l'Ouest de l'Eure. On peut citer de manière non-exhaustive :

- L'aménagement de la Ressourcerie dans une ancienne usine de fabrication de fermetures éclair Eclair Prym, à Menneval : réutilisation et recyclage de meubles, vêtements, outils...
- Les actions de sensibilisation menées dans des écoles sur le gaspillage alimentaire.

Cette thématique aura donc vocation à être développée dans ce cadre. Nous listons ici d'éventuelles **pistes d'opportunités en termes d'économie circulaire sur le territoire de l'IBTN :**

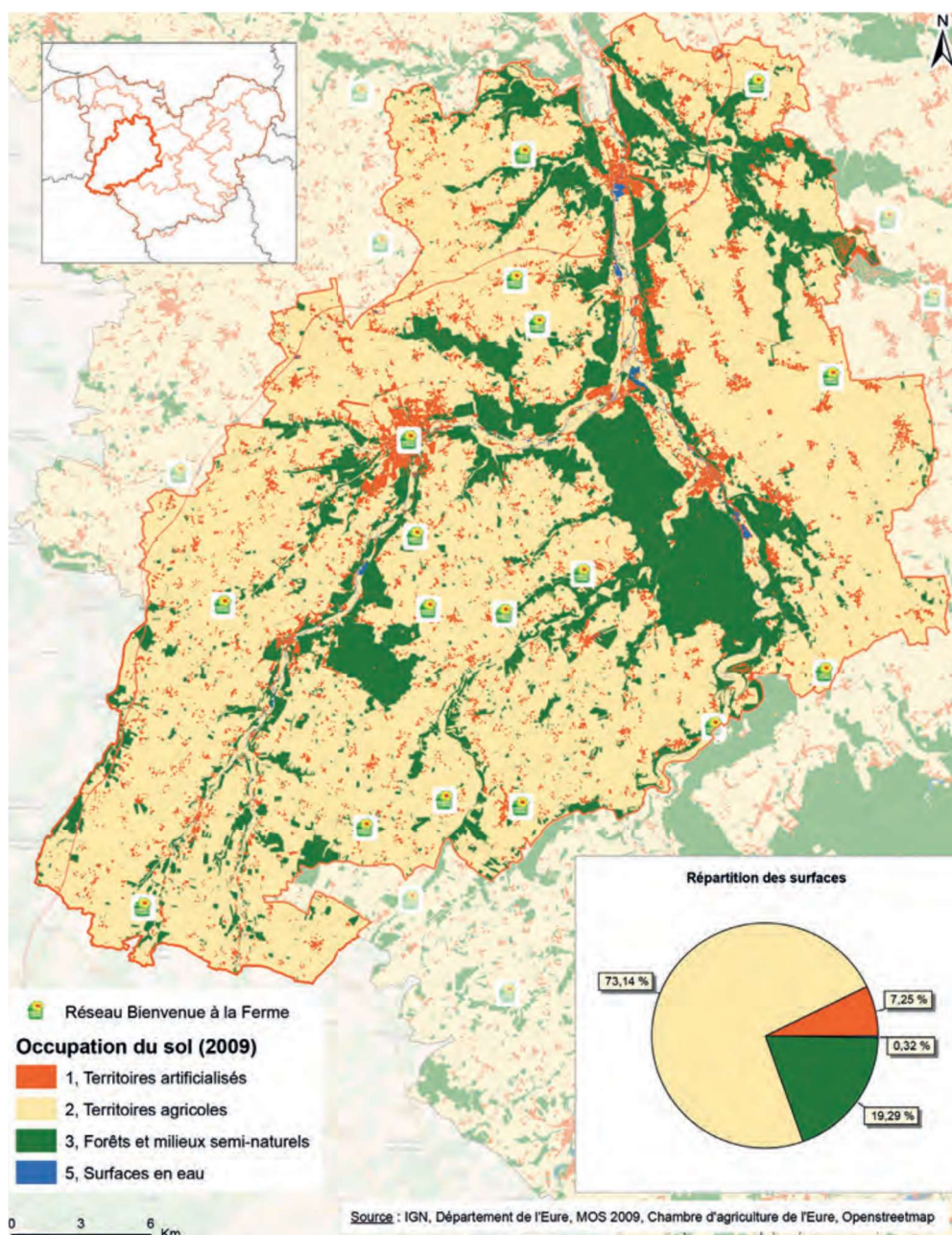
- Agricole ? Méthanisation, compostage...
- Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) ? Grid énergétique dans les zones d'activités économiques...
- Habitat ? Réseaux de chaleur...
- Foncier ? Occupations temporaires, tiers-lieux, friches...
- « Quotidienne » ? Gaspillage alimentaire... (PAT)
- ...

6 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1 Organisation du territoire et évolution de l'artificialisation

6.1.1 Organisation du territoire

D'un point de vue d'organisation du territoire, l'intercommunalité est un territoire à dominante rurale, occupée à **66% par de l'agriculture et à 18% par des bois et forêts**. Ce territoire se caractérise donc par une proportion d'espaces agricoles supérieure à la moyenne départementale, diminuant d'autant la part des espaces artificialisés et également des espaces forestiers. A noter, ce territoire est traversé par la Risle et la Charentonne, même si les surfaces en eau sont faibles (0,32%) elles contribuent à l'identité du territoire.



Occupation du sol de l'IBTN en 2009 (source : Département de l'Eure, 2017)

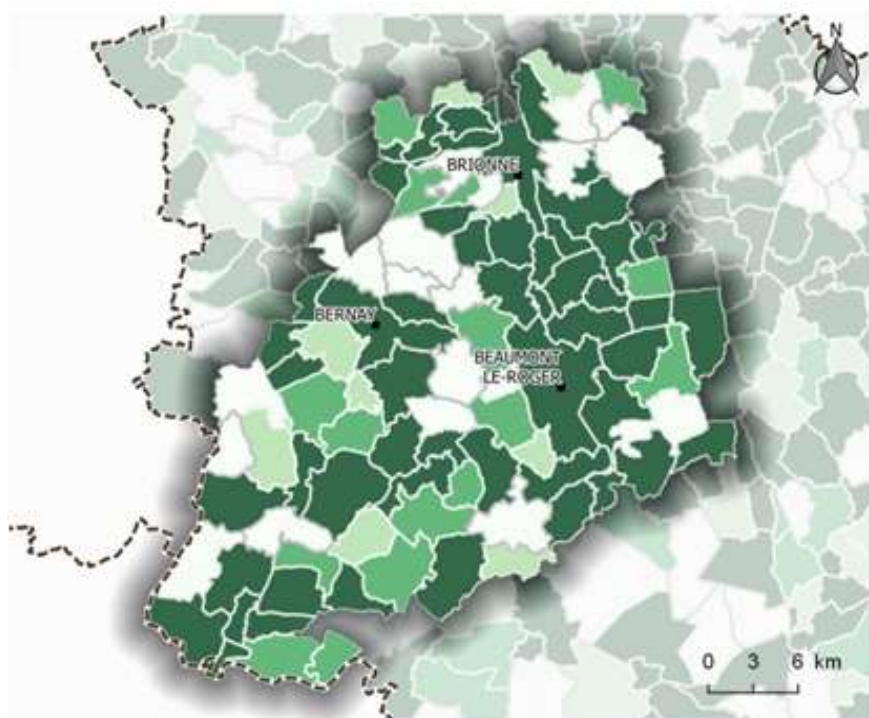
Au niveau des **équipements et services**, la commune de Bernay concentre la plupart des établissements : enseignement, équipements de santé, équipements culturels et de loisirs, commerces... Une enquête menée dans le cadre du Projet Social de Territoire sur 183 habitants place les équipements et services en deuxième position parmi ce qui est le plus apprécié sur l'intercommunalité (36%), après le cadre de vie (48,5%). Cependant, la difficulté d'accès à ces services fait partie des thématiques déplorées par ces mêmes habitants.

En termes **de dynamiques commerciales**, le pôle urbain de Bernay est un pôle commercial majeur qui rayonne au-delà des limites du territoire de par la présence de deux grands hypermarchés, et de son centre-ville commerçant.

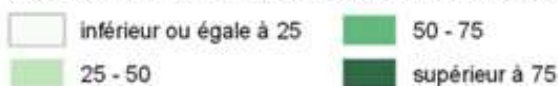
En effet, la zone de Menneval constitue le 3ème pôle commercial du département hors agglomération d'Évreux. Près de 45 % des dépenses de consommation des ménages du territoire sont réalisées sur le pôle urbain de Bernay. Plus d'un tiers des établissements commerciaux du territoire sont situés sur la commune de Bernay avec une offre particulièrement importante dans les secteurs de l'équipement de la personne, de la culture et des loisirs.

Beaumont-le-Roger et Brionne sont deux pôles secondaires disposant d'une offre commerciale diversifiée, tandis que l'offre est particulièrement faible autour de Broglie et de Beaumesnil.

La **couverture numérique** est très hétérogène selon les communes, mais reste d'excellente qualité au niveau des pôles urbains. Certaines communes sont très peu desservies.



Part des locaux éligibles toutes technologies (DSL, câble et Fibre FttH) au haut débit (débit supérieur à 3Mb/s) en %

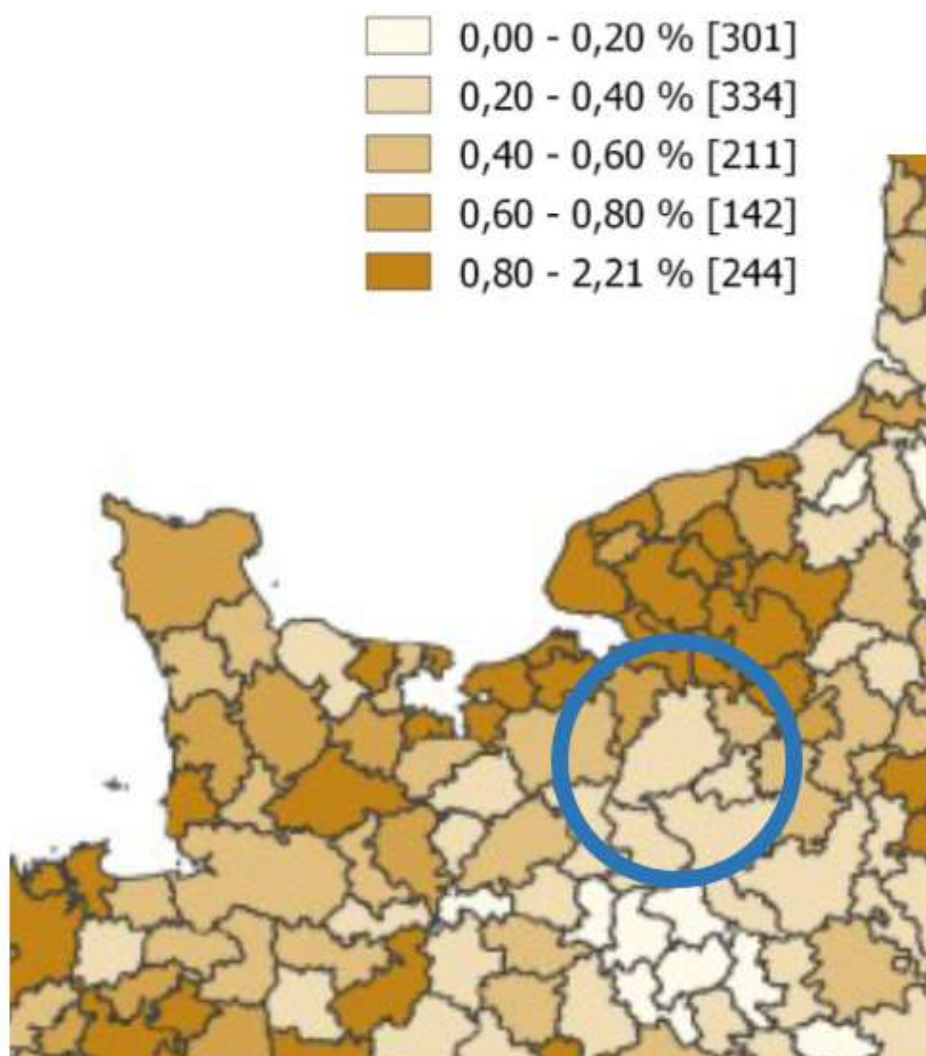


Part des locaux éligibles toutes technologies au haut débit
 (source : Département de l'Eure, 2019)

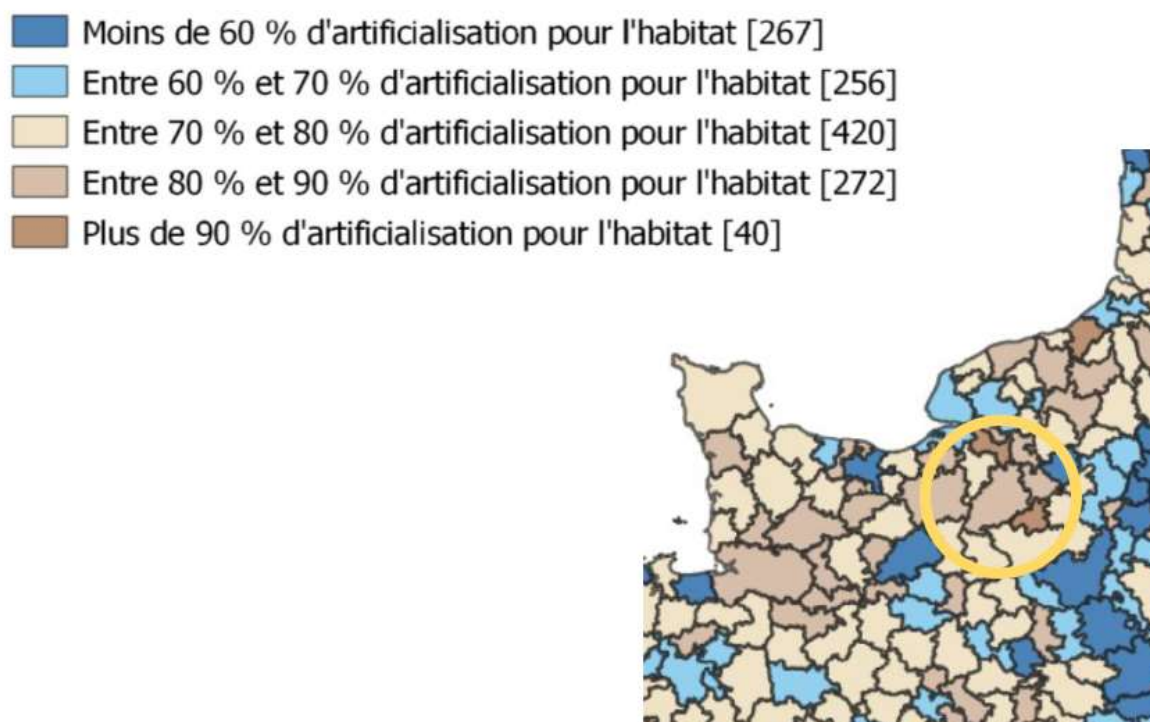
- ⇒ **En termes de services, la ville de Bernay propose des équipements de qualité.**
- ⇒ **L'offre numérique est très inégalement répartie et peut gêner l'attractivité de certaines communes.**

6.1.2 Evolution de l'artificialisation

Par rapport à l'échelle nationale, l'IBTN présente une dynamique d'artificialisation moyenne, avec une consommation d'entre 0,2 et 0,4% de ses espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période 2009 – 2018. Cette artificialisation est majoritairement à destination de l'habitat : environ 18,6% est à destination de l'activité.



Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2009 et 2018
 (source : CEREMA, 2020)



Taux de spécialisation à l'échelle des EPCI : destination de l'artificialisation (source : CEREMA, 2020)

Historiquement, **les vallées ont été les espaces privilégiés de l'urbanisation** : celle-ci a d'abord été concentrée dans les fonds de vallée le long de la Risle et de la Charentonne, puis s'est développée sur les plateaux. Les petits villages édifiés sur ces derniers se sont ensuite agrandis au fil des siècles, créant un habitat dispersé (Département de l'Eure, 2019). Le développement de l'urbanisation s'est fait avec une légère concentration autour des pôles urbains, mais avec globalement un mitage important de l'espace par un habitat traditionnel diffus.

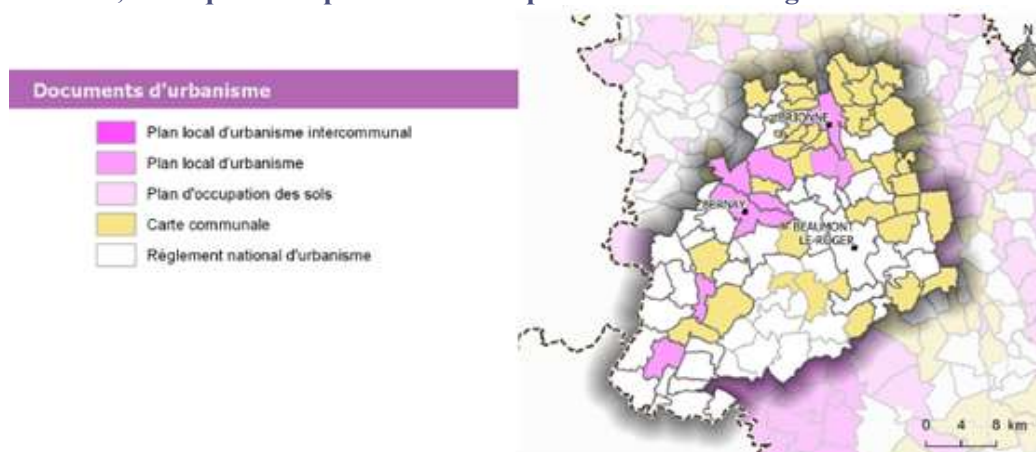
Aujourd'hui, ce mitage continue, et l'IBTN constate, dans sa candidature au programme Petites Villes de Demain, « *un phénomène de périphérisation et un déclin de ces centralités* ». Entre 2011 et 2016, l'intercommunalité a vu s'artificialiser **154 hectares de terres naturelles, agricoles et forestières, soit un accroissement de 2,5% de la zone urbanisée**. La part des zones urbanisées et bâties représente 6,6% du territoire de l'EPCI (Département de l'Eure, 2019).

En terme de répartition de l'artificialisation, sur les 10 dernières années (2007 - 2017), **56 % des surfaces construites sur le territoire sont du logement, 34 % de l'activité et 9 % des équipements de service public**, selon le Département de l'Eure (2017). La création de locaux d'activités et de logements a diminué de plus de 60 % depuis 2007 et, aujourd'hui, plus de la moitié des surfaces construites pour de l'activité économique est dédiée à l'agriculture, l'un des seuls secteurs d'activité en augmentation sur cet EPCI.

En 2018, le document réalisé pour l'évaluation du SCoT constatait que **l'artificialisation des sols était proche de deux fois supérieure à ce qui avait été prévu pour la partie résidentielle, et près de trois fois supérieure pour la partie activité**, et mettait l'accent sur la nécessité de freiner la consommation foncière. Le document rappelait que l'artificialisation des sols entraînait entre autres des phénomènes d'inondations, et concluait que l'absence de maîtrise de l'étalement foncier était dû en grande partie au fait que le SCOT, dans sa formulation, fixait des objectifs sans pour autant inciter à les respecter.

On peut noter que de nombreuses communes de l'IBTN ne possèdent pas de documents d'urbanisme permettant d'encadrer la construction et artificialisation sur leur territoire, et qu'il n'existe pas de document à l'échelle du territoire actuel de l'intercommunalité – le ScoT ayant été réalisé sur le territoire du Pays Risle-Charentonne. Ces documents pourraient pourtant faire office de document opposable pour réguler l'artificialisation et prévenir le mitage des terres agricoles et naturelles.

➔ **Dans le cadre du Zéro Artificialisation Nette, la nécessité d'élaborer une stratégie foncière devient primordiale, ainsi que de disposer d'outil de planification et de régulation.**



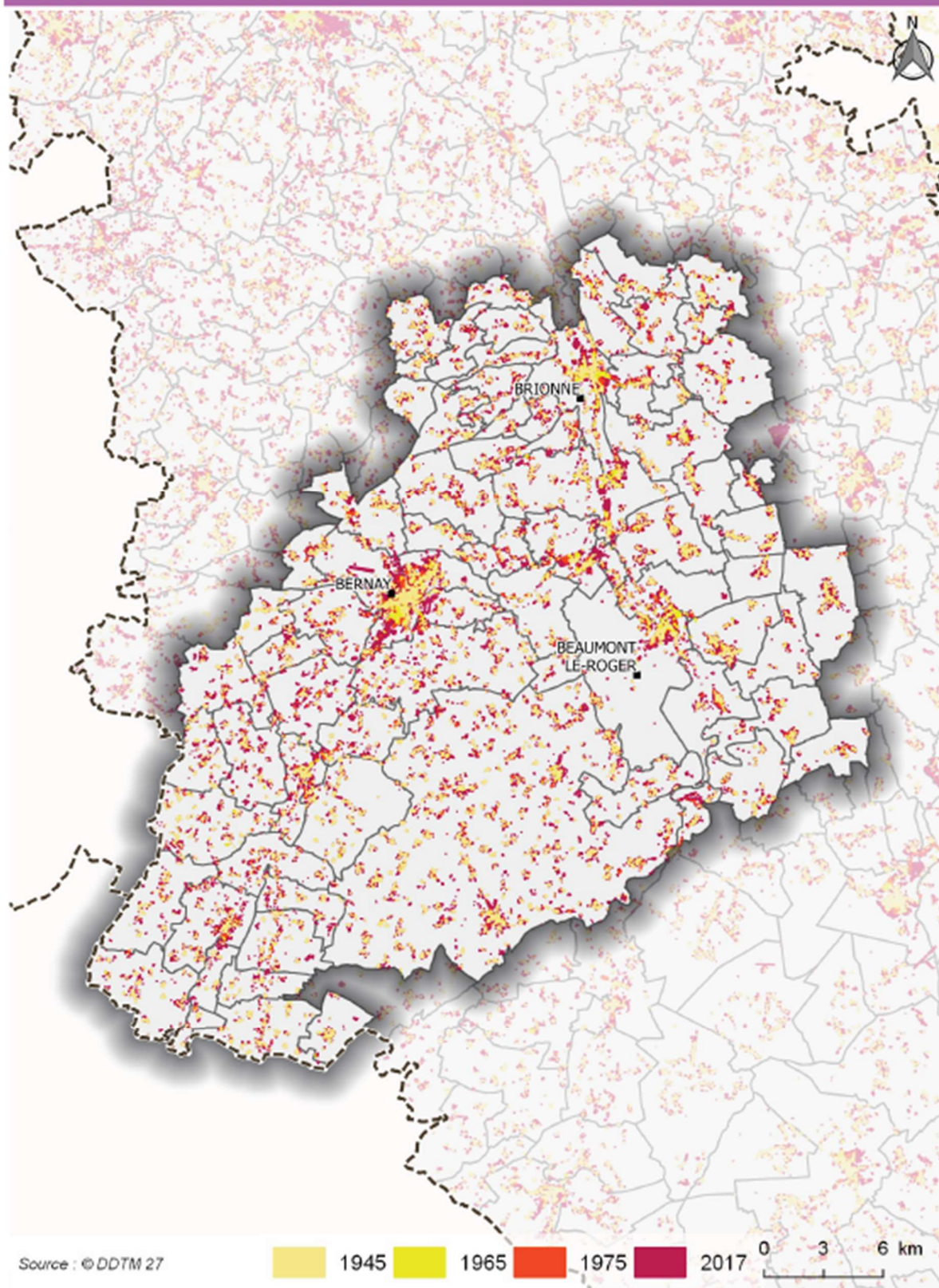
Les documents d'urbanisme sur le territoire de l'IBTN (Source : Département de l'Eure, 2019)

Du fait de son identité industrielle forte mais fragilisée, le territoire est propice aux friches industrielles, qui pourraient être propice à la densification urbaine sans consommation de foncier agricole ou naturel.

On peut noter l'exemple de la commune de **Brionne**, qui a aménagé de la friche des anciennes filatures Delaporte et des transports Siret dans le cadre de l'appel à projet « Vallée habitée » du CAUE27.

➔ **Les friches sont-elles nombreuses sur le territoire, et ont-elles fait l'objet d'un recensement ?**

Evolution de la tâche urbaine



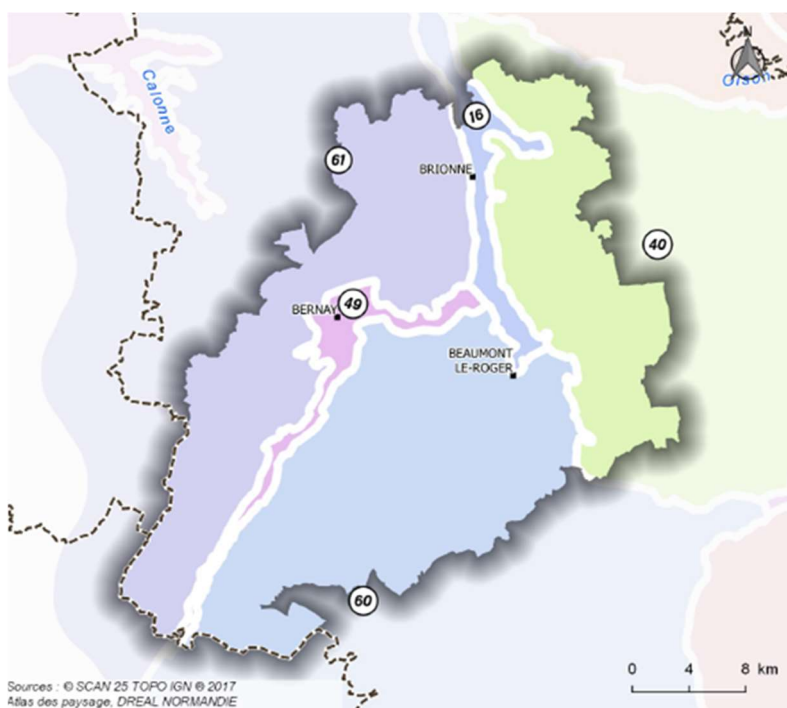
Evolution des tâches urbaines entre 1945 et 2017
(source : Département de l'Eure, 2019)

6.2 Patrimoine naturel et agricole

Les espaces agricoles et naturels sont omniprésents sur le territoire. Les espaces agricoles couvrent en effet 66% de sa surface, et les espaces boisés en couvrent 18%. C'est donc 86% du territoire qui est concerné par ces occupations de sols.

6.2.1 Trame verte et espaces protégés

Le territoire dispose de cinq entités paysagères : la vallée de la Risle (16), le plateau du Neubourg (40), la vallée de la Charentonne (49), le pays d'Ouche (60) et le Lieuvin (61).



Les cinq entités paysagères de l'IBTN (source : Département de l'Eure, 2019)

- La vallée de la Risle et la vallée de la Charentonne sont des espaces protégés du fait de leur valeur environnementale et des nombreuses zones humides qui s'y situent.
- La plaine de Neubourg est une des grandes plaines du département de l'Eure, et est particulièrement caractérisée par ses grandes cultures.
- Le Lieuvin est un territoire de transition entre les plaines très ouvertes du Neubourg et de Saint-André, et le bocage serré du pays d'Auge
- Le Pays d'Ouche se caractérise par la présence de nombreux cours d'eau et de boisements. Les couloirs de prairies bocagères, de vergers et de boisements accompagnent les nombreux hameaux et villages.

Ces différentes entités permettent de distinguer des importants corridors écologiques sur le territoire, particulièrement concentrés autour des vallées de la Risle et de la Charentonne, mais pas uniquement. Le pays d'Ouche présente en effet également un maillage important, notamment du fait de la préservation de son identité agricole traditionnelle maintenant un réseau bocager de qualité.

Schéma régional de cohérence écologique

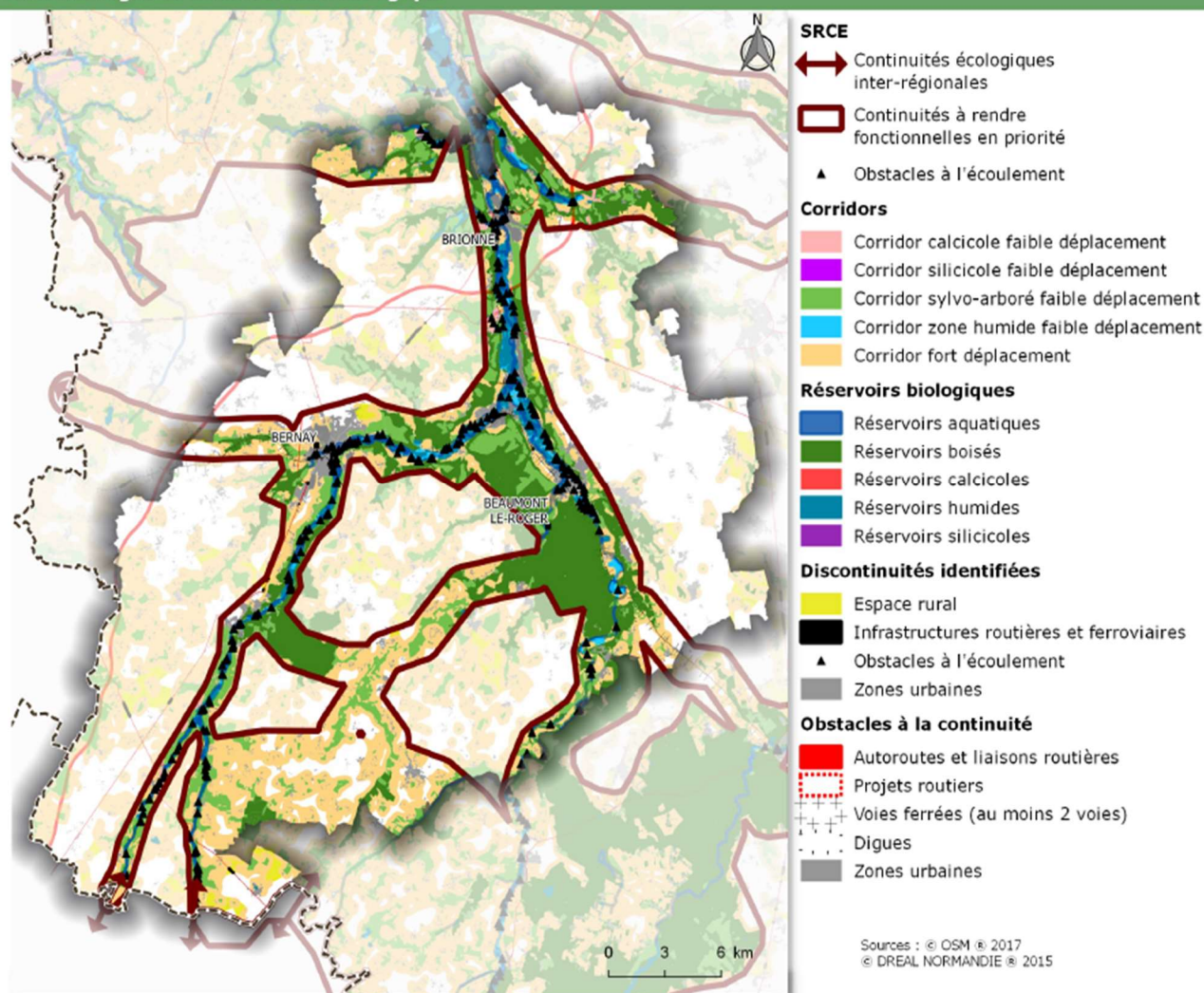


Schéma Régional de Cohérence Ecologique – Corridors écologiques du territoire de l'IBTN
(source : Département de l'Eure, 2017)

Ce patrimoine naturel a été largement préservé et pour partie est resté assez sauvage. En particulier, les vallées de la Risle, de la Charentonne et du Guiel (un affluent de la Charentonne, à partir de la commune de Montreuil-l'Argillé) sont des sites exceptionnels pour la préservation des milieux humides et aquatiques de Normandie. Le territoire présente alors deux sites classés Natura 2000.

- Site Natura 2000 FR2300150 « Risle, Guiel, Charentonne »

Ce site Natura 2000 est localisé sur les cours d'eau de la Risle, de la Charentonne, du Guiel et de leurs affluents et correspondent aux vallées alluviales de ces rivières. Il est totalement inclus sur le territoire du bassin versant Risle – Charentonne qui fait l'objet d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Ces vallées, riches en **zones humides**, possèdent un patrimoine naturel remarquable unique pour le département de l'Eure. L'Intercom Bernay Terres de Normandie a repris l'animation du site Natura 2000 « Risle, Guiel, Charentonne », à compter du 1er janvier 2020.

- Site Natura 2000 « Les cavités de Beaumont-le-Roger »

Un autre site Natura 2000 est présent sur le territoire, celui des cavités de Beaumont-le-Roger. Il s'agit d'un ensemble de cavités d'hibernation d'intérêt régional, où près de 200 chauves-souris sont dénombrées en hiver, avec 4 espèces d'intérêt communautaire.

La vallée de la Risle est également identifiée dans l'atlas des Paysages de Haute-Normandie, dans une unité qui connecte Beaumont-le-Roger jusqu'à l'estuaire qui se déverse dans la Seine, en passant par Brionne. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) identifie également des continuités écologiques au sein de l'arrondissement de Bernay en termes de trame verte et bleue. Cet arrondissement comprend l'intercom Bernay Terres de Normandie, la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auger, La CC de Pont-Audemer / Val de Risle et la CC Roumois Seine. Il s'insère tout le long de la vallée de la Risle, jusqu'à son estuaire.

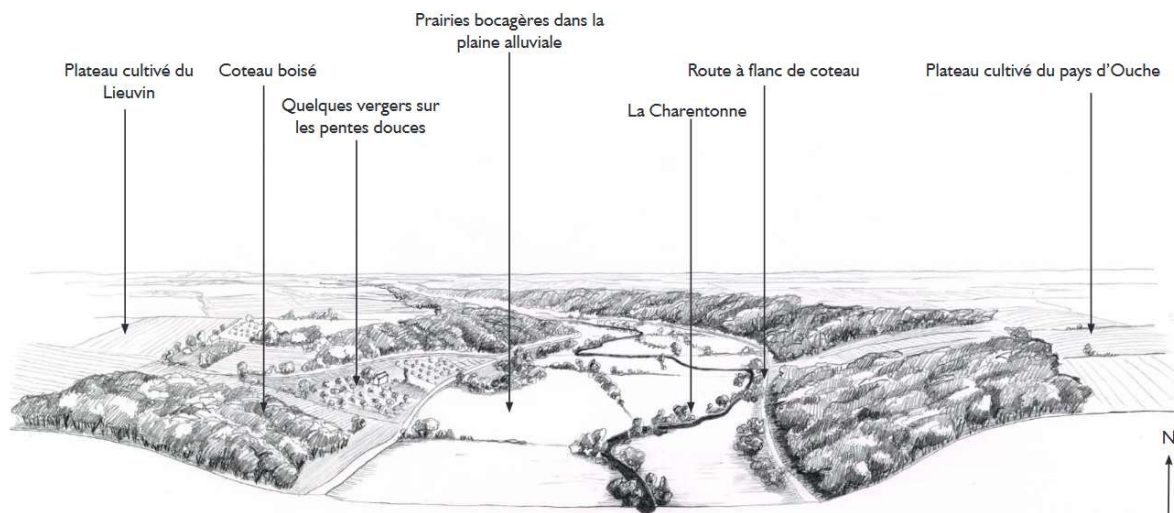
L'IBTN présente donc un espace naturel privilégié, dans lequel s'observent la présence de plusieurs espèces remarquables, certaines inscrites comme espèces protégées au niveau national : l'agrion de Mercure et l'écrevisse à pattes blanches. Depuis janvier 2020, il a également été observé le retour de la loutre d'Europe sur le Guiel. Le potentiel paysager du territoire est identifié par le SRCE. Cependant, selon le Département de l'Eure (2017), aucun des deux espaces naturels sensibles n'est aménagé et ouvert au public.

Pourtant, malgré leur importance et potentiel indéniable, **les espaces naturels et forestiers sont en recul**. Ce sont 58 hectares de ces espaces qui disparaissent chaque année selon l'évaluation du SCOT (2018). Le document enjoint alors à surveiller et tendre vers une densification accrue des centres-bourgs et un étalement urbain maîtrisé pour protéger les espaces ne bénéficiant pas de protections particulières, rappelant que ces espaces représentent bien souvent un tampon naturel face aux ruissellements des eaux pluviales.

- ⇒ **Quelle protection pour les espaces situés en dehors des zones Natura 2000, notamment dans le Pays d'Ouche ?**
- ⇒ **Quelle valorisation auprès des habitants ? Existe-t-il une structure d'animation et de valorisation de ce patrimoine naturel ?**
- ⇒ **Quelle valorisation touristique ?**

6.2.2 Patrimoine agricole : Focus sur le bocage

La préservation du paysage s'explique pour partie par le type d'activités. Le territoire présente en effet l'atout d'avoir conservé une forme d'élevage traditionnel, notamment dans la vallée de la Risle.

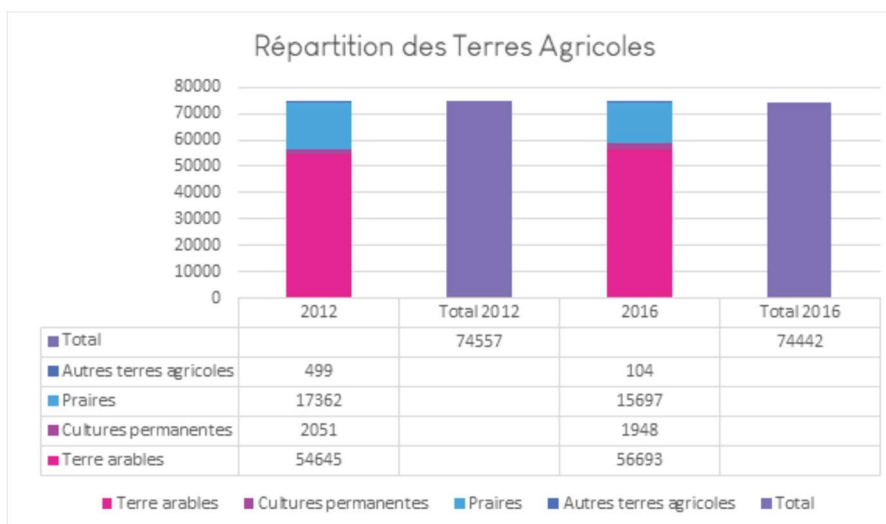


Coupe-perspective schématique de la vallée aval de la Charentonne
(source : Atlas des paysages de Haute-Normandie)

Cette activité traditionnelle se manifeste sous la forme de prairies bocagères dans la plaine alluviale. Qu'elles soient pâturées ou de fauche, les prairies s'accompagnent toujours de structures végétales le long des limites parcellaires, qui sont essentielles à la qualité de ces paysages. **Aujourd'hui, selon l'atlas des paysages de Haute-Normandie, le bocage tend à être déstructuré du fait des remembrements et du manque d'entretien** (le creux de vallée restant moins touché que les plateaux).

A l'interface entre les pentes boisées et la plaine alluviale, quelques parcelles étaient traditionnellement exploitées en prés-vergers. A l'abris des crues, ces terrains proches de habitations créaient une transition douce entre la plaine et le coteau boisé. Ces prés-vergers tendent aujourd'hui à disparaître également, ainsi que la richesse biologique et patrimoniale qui les accompagnait.

L'évaluation du SCoT montre bien l'évolution des prairies sur le territoire. Si entre 2012 et 2016, 115 hectares de terres agricoles ont disparues du fait de l'urbanisation, ce sont 1 665 hectares de surfaces de prairies naturelles qui ont disparues, soit une diminution de 9,6% de leur surface en quatre ans. En revanche, les terres arables (comprenant les grande culture, cultures maraîchères et prairies artificielles) ont augmenté de 2 048 hectares (+3,7%). Il y a donc bien eu un **changement de destination des parcelles agricoles, au détriment des prairies traditionnelles**.



Répartition des terres agricoles entre 2012 et 2016 (Source : Evaluation du SCOT, 2018)

Cette tendance à la perte des surfaces de prairies est répandue en Normandie, comme le démontre la carte ci-dessous. Celle-ci est néanmoins à relativiser vis-à-vis du fait que la consommation de prairies est forcément plus importante dans les territoires présentant une plus forte proportion de prairies, comme c'est le cas pour le Bocage Normand (Vire-Normandie et alentours). On peut constater qu'en termes de proportion, le département de l'Eure est le second plus grand consommateur de prairies après la Seine Maritime avec une disparition de 10,4% de ses prairies pour la période 2008 – 2018, représentatif des chiffres évoqués plus tôt pour l'IBTN.

Perte de la surface des prairies (*)

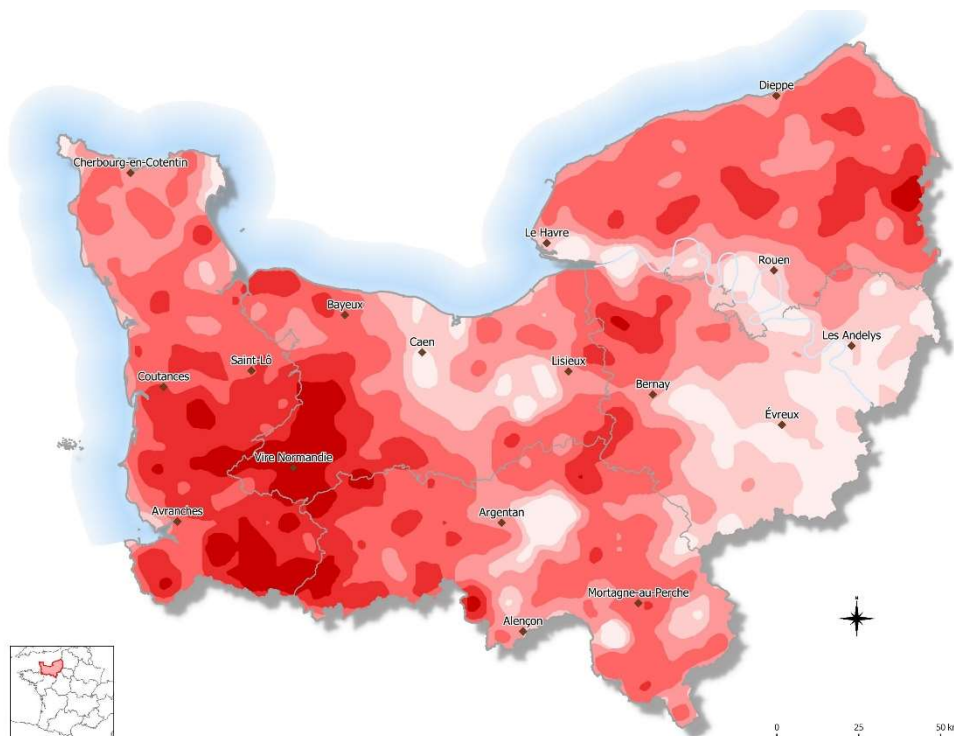


Perte de la surface des prairies en Normandie entre 2008 et 2018

Département	Evolution
Calvados	-9,7 % (- 19 640 ha)
Eure	-10,4 % (- 7 586 ha)
Manche	-9,9 % (- 27 115 ha)
Orne	-9,4 % (- 19 969 ha)
Seine-Maritime	-14,2 % (- 20 204 ha)
Normandie	-10,4 % (- 94 514 ha)

(*) Représentation de la perte de la surface des prairies obtenue à partir de l'OSCOM selon la méthode de lissage fondée sur le noyau Blweight, sur la base d'un carroyage constitué de mailles élémentaires hexagonales de 1 km² de surface et d'un rayon de lissage de 7,5 km.

Sources : BD Topo éd 192 © IGN
OSCOM 2008-2018
Conception : SREIS - DRAAF Normandie 08/2020



Evolution de la surface des prairies entre 2008 et 2018 (source : DRAAF Normandie, 2020)

Le système bocager est un véritable atout pour le territoire, en termes d'économie présentielle mais également de résilience climatique. Les haies bocagères permettent en effet de limiter et absorber le ruissellement d'eaux, de protéger les sols contre l'érosion, de jouer un rôle tampon vis-à-vis de potentiels polluants ainsi que de réservoir de biodiversité permettant de protéger les cultures et d'assurer des continuités écologiques. Sa préservation est alors primordiale.

- ⇒ **Linéaire bocager fragilisé et en diminution : vers un paysage de grandes cultures ?**
- ⇒ **Diminution de la résilience face aux aléas climatique** (inondations)
- ⇒ **Perte de qualité paysagère** (cadre de vie)
- ⇒ **Enjeu d'adaptation au changement climatique** (sécheresse)

6.3 La ressource en eau sur le territoire

Les principaux pôle d'habitations de l'IBTN se sont constitués dans les creux de vallée. Même si l'intercom a subi un mitage important sur tout son territoire, l'essentiel de la population est concentré le long des cours d'eau du Risle, de la Charentonne et de la Guiel.

C'est cette même présence de l'eau qui a permis le développement de l'activité industrielle sur le territoire, par le biais des moulins. Elle a aussi permis la structure des prairies humides dans les lits majeurs des cours d'eau, dessinant l'agriculture traditionnelle de la vallée de la Risle.

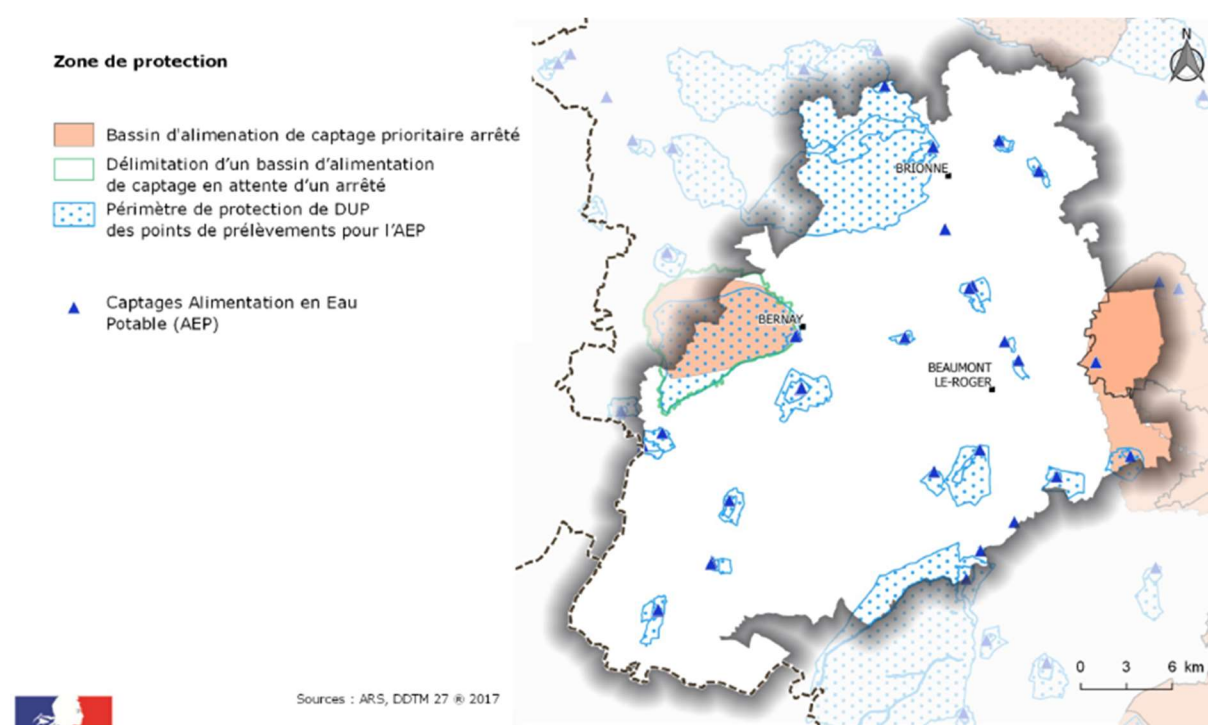
La Risle et le Guiel présentent une géographie karstique, avec de fortes pentes, créant des étiages prononcés des cours d'eau. Sur les prochaines années, il est attendu une augmentation des événements extrêmes, qui se manifesteront sur le territoire par de fortes précipitations en automne/hiver, et des périodes d'assecs plus importantes en période estivale. D'ores et déjà, il est constaté une recrudescence des assecs sur la Risle (2005, 2012, 2016 et 2017).

La majorité du territoire est située sur un seul bassin versant, celui de la Risle.

6.3.1 L'eau, une ressource précieuse

6.3.1.1 Une ressource en eau potable

L'intercom contient une partie de deux bassins d'alimentation de captage prioritaire, et de nombreux captage d'alimentation en eau potable (AEP). Ces points de captage définissent des périmètres de protection dont la protection est primordiale pour garantir une indépendance d'accès à l'eau (Département de l'Eure, 2019).



La ressource en eau potable sur le territoire de l'IBTN (source : Département de l'Eure, 2019)

Selon le PCAET, l'exposition actuelle du territoire au manque d'eau est donc faible. Cependant, la hausse des températures moyennes estivales liées au changement climatique doublée de l'augmentation de la fréquence et de la durée des épisodes de sécheresse, devraient accroître la demande en eau des différents usages, notamment pour l'irrigation agricoles. De plus, les phénomènes d'inondation par ruissellement peuvent augmenter la turbidité de l'eau et poser des problèmes pour le traitement de l'eau potable.

⇒ **Une ressource en eau potable important, pour laquelle se pose la question de la pérennisation.**

6.3.1.2 Une aménité de cadre de vie et touristique

L'eau est support de biodiversité. Sur le territoire de l'IBTN, les zones Natura 2000 sont structurées autour des cours d'eau, et le contexte particulier des zones humides permet l'émergence d'une biodiversité caractéristique et préservée.

La présence des cours d'eau permet également de développer des activités récréatives spécifiques. Selon le Département de l'Eure (2017), des activités de canoë, de pêche, de voile, plutôt nautiques, sont déjà mises en place sur la base de loisirs de Brionne et également le long de la Risle, même si la pratique de la baignade est parfois interrompue par la problématique de qualité de l'eau.

- ⇒ **Le territoire présente un potentiel pour développer des activités nautiques et récréatives en lien avec son économie résidentielle**
- ⇒ **Le territoire possède une biodiversité préservée**

6.3.2 Les risques autour de la ressource en eau

6.3.2.1 Le risque inondation

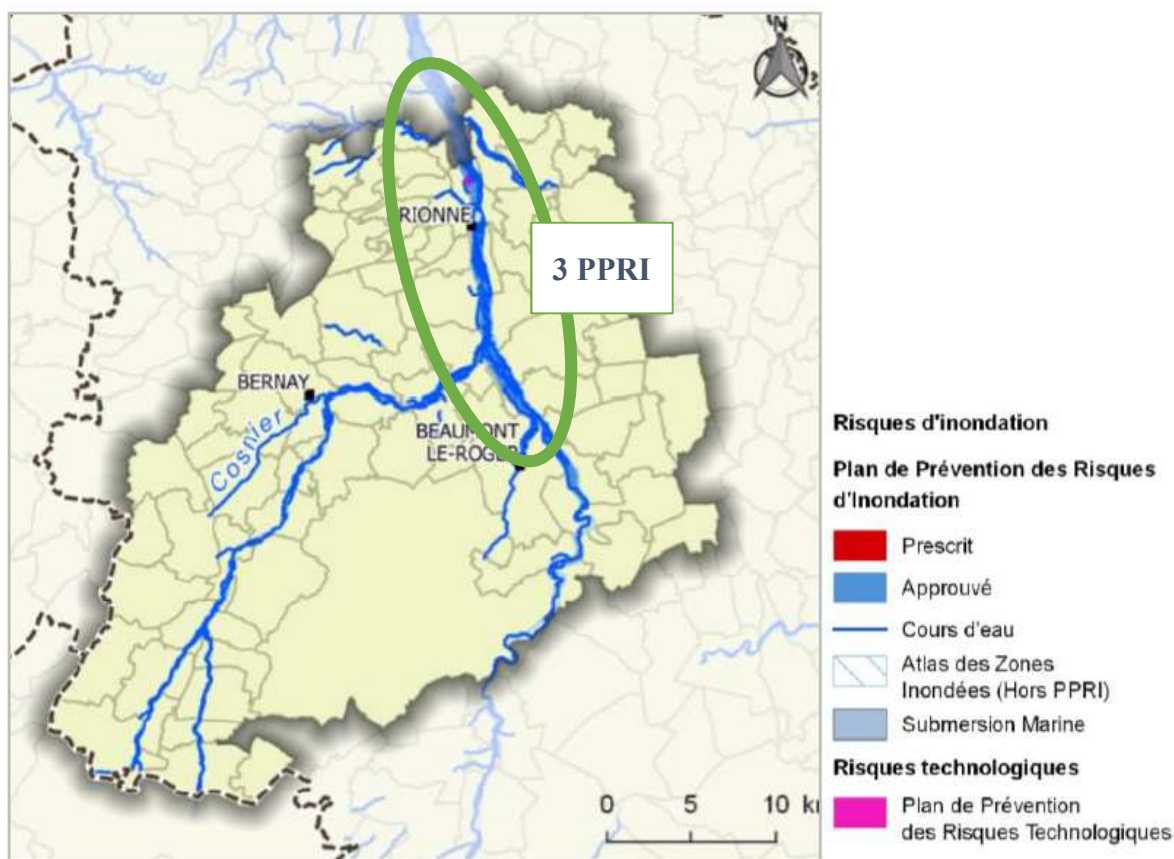
L'Intercom est sujette à un important risque d'inondation par débordement des cours d'eau, qui se manifeste notamment par la mise en place de trois Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) sur 19 communes :

- PPRI Beaumont-le-Roger : 3 communes
- PPRI de Brionne : 3 communes
- PPRI de la Risle Aval : 13 communes, allant de Grosley-sur-Risle à Appeville-Annebault (communauté de communes de Pont-Audemer / Val de Risle)

Ces inondations se sont accentuées notamment avec l'augmentation des surfaces drainées, que ce soit au niveau de l'urbanisation ou du changement de destination des parcelles agricoles (diminution des prairies, augmentation des grandes cultures céréalières). Selon le PAT, les phénomènes de ruissellements ont en effet été accentués par l'augmentation des surfaces drainées qui sont passées de 4 500 ha en 1979 à près de 33 000 ha en 2000.

D'autre part, le PCAET rappelle que la vulnérabilité aux inondations dépend également des choix d'aménagement. L'artificialisation des sols favorise le ruissellement des eaux pluviales ce qui accroît le risque d'inondation. Le risque inondation est le plus répandu en Normandie avec 57% des communes concernées par au moins un arrêté de catastrophe naturelle relatif aux inondations et aux coulées de boues.

Le PCAET conclue que l'occupation du sol détermine largement la nature et le degré des impacts de ces événements extrêmes sur le territoire. La nature très artificialisée d'une grande majorité des surfaces et l'utilisation de techniques agricoles parfois peu adaptées sont des facteurs aggravants qui fragilisent les terrains vulnérables.



Localisation du risque Inondation sur le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

(Source : PCAET, 2018)

- ⇒ **Territoire fortement exposé au risque inondation, accentué par la disparition des haies et l'augmentation des surfaces imperméabilisées**
- ⇒ **Quelle valorisation des usages des rivières ?**

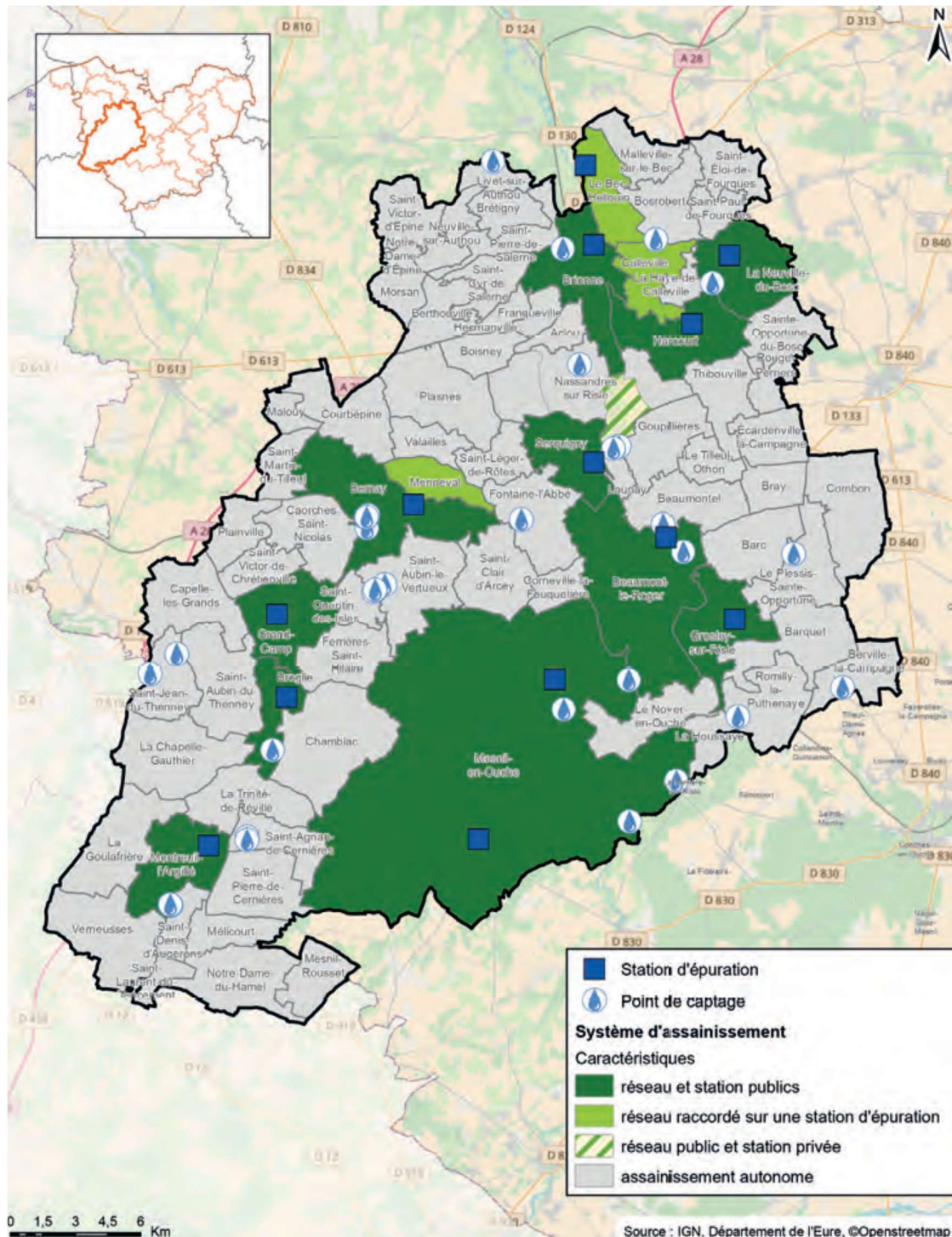
6.3.2.2 La qualité des eaux

Selon le diagnostic du Projet Alimentaire Territorial, la qualité des eaux souterraines est dégradée par des particules en suspension et résidus de produits phytosanitaires sur l'ensemble du bassin versant de la Risle Charentonne, et par des nitrates localement. En revanche, la qualité des eaux superficielles est satisfaisante mais plusieurs paramètres sont déclassant : les nitrates, les matières phosphorées et les produits phytosanitaires.

Pour le traitement des eaux, le territoire est majoritairement équipé en assainissement non collectif, avec une réhabilitation du parc peu avancée. Selon le PCAET, le changement climatique exercera une pression supplémentaire sur l'accès aux réseaux d'assainissements, d'eau potable (détérioration de la qualité) à travers une fragilisation des infrastructures lors d'événements extrêmes.

Ces infrastructures pourront alors se trouver surchargées lors de fortes précipitations, ou en incapacité de traiter des eaux fortement concentrées en polluant lors des périodes d'étiage.

En effet, selon le PCAET, la capacité des cours d'eau à diluer les eaux en sortie de station d'épuration et les polluants est fortement réduite en période d'étiage, en particulier pour les cours d'eau peu ou non régulés. La baisse du débit d'étiage des cours d'eau en période estivale est susceptible de réduire davantage cette capacité de dilution. Il en va de même avec la baisse attendue du niveau des masses d'eaux souterraines, en particulier en période estivale. Cela aura donc un impact sur la qualité de l'eau et le territoire devra faire face aux enjeux liés à la protection des captages.



Captage et systèmes d'assainissement sur le territoire de l'IBTN
(source : Département de l'Eure, 2017)

⇒ La qualité des eaux souterraines est dégradée

6.4 Habitat

Au niveau de l'habitat, le Plan Local de l'Habitat (PLH) est actuellement en cours de réalisation. Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est également en rédaction, et donne les éléments de diagnostic suivants :

Au niveau de l'état du logement :

- L'IBTN dispose de 29 961 logements, dont 82% sont en résidence principal ;
- Les résidences principales sont occupées majoritairement par leurs propriétaires (68%) et une part de locataires (30%) importante sur les principaux pôles urbains ;
- 5 845 ménages propriétaires de leurs logements sont éligibles aux aides de l'ANAH soit 35% de l'ensemble des ménages du territoire. La moitié des ménages éligibles occupe des logements anciens et 4 221 occupent des logements construits avant 1975, laissant apparaître d'éventuels besoins ;
- Près de la moitié des résidences principales du parc privé date d'avant 1945 sur l'ensemble du territoire. Selon le département de l'Eure (2017), 22,5% du parc ont été construits avant 1919, contre 20,97% en moyenne Euroise – avec de fortes disparités selon les communes.
- Au sein du parc privé, il y a davantage de grands logements et de maisons individuelles (60% du parc présente une surface supérieure à 80m²).

Au niveau des centre-bourgs :

- Si au niveau de l'intercom, la dynamique démographique est positive, cette dynamique présente des disparités, avec notamment une forte baisse du nombre d'habitants sur les pôles urbains principaux qui connaissent un solde migratoire déficitaire.

-

Au niveau de la vacance :

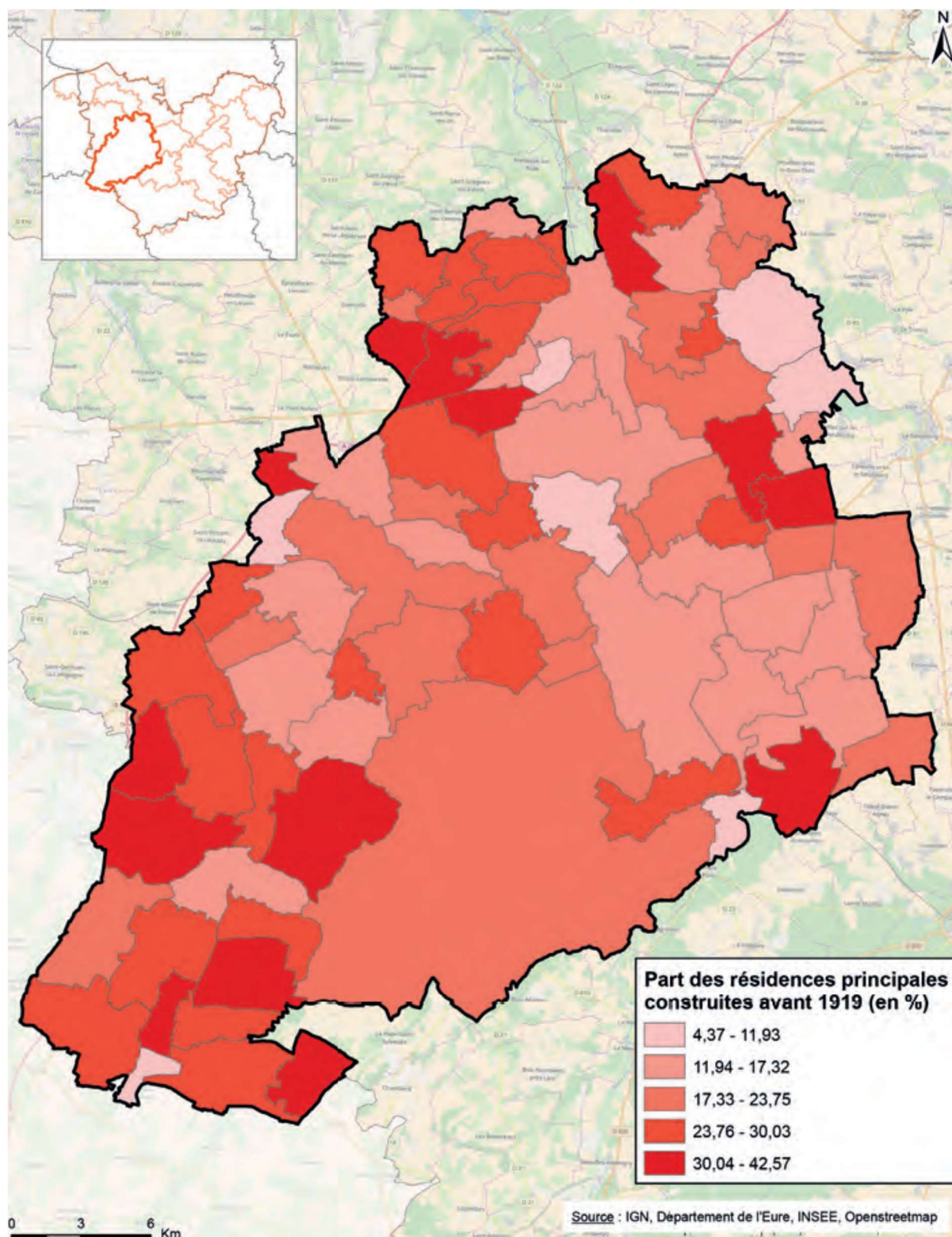
- Un taux de vacance des logements privés supérieur à celui du Département de l'Eure et une vacance majoritairement structurelle : 2 712 logements privés vacants dont 1 743 depuis plus d'un an ;
- L'IBTN présente une concentration de la vacance dans les principaux pôles structurants (1453 logements vacants soit 61% de la vacance de l'intercommunalité).

Au niveau du marché immobilier et locatif :

- Un marché immobilier peu tendu avec de fortes disparités, qui décroît à mesure que l'on s'éloigne des centralités : un écart de prix de vente au m² pouvant aller de -50% à +23% par rapport à la moyenne intercommunale de 1384€/m² ;
- Un marché locatif qui reste attractif avec des niveaux de loyers proches de l'intermédiaire de l'ANAH mais plus tendus sur les petites surfaces.

Au niveau des enjeux énergie/climat :

- Le parc présente un état général moyen, notamment concernant la performance énergétique ;
- Selon le PCAET, un tiers des consommations énergétiques et 12,7% des émissions de GES du territoire sont liées au secteur résidentiel.



Part des résidences principales construites avant 1919 (source : Département de l'Eure, 2017)

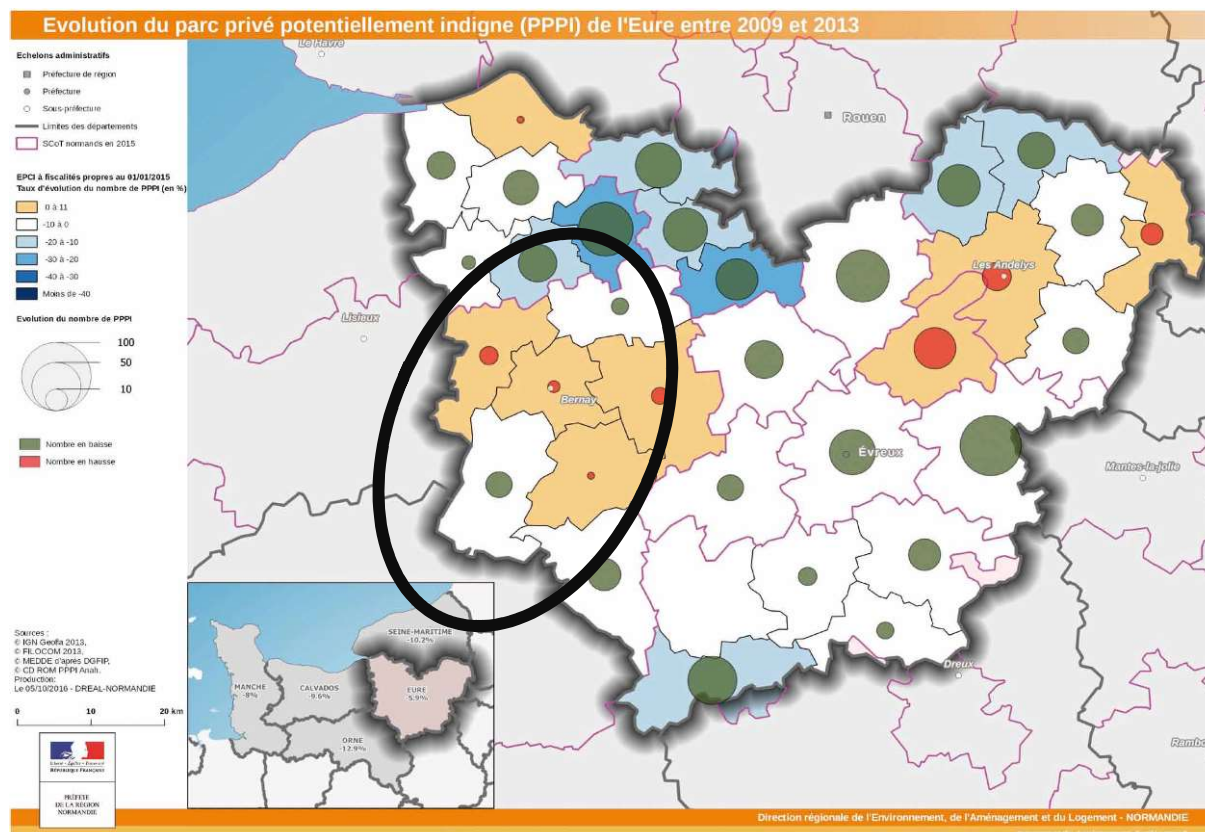
On observe donc sur l'IBTN un phénomène de dévitalisation des centres-bourgs. Ceux-ci présentent un solde migratoire déficitaire et une vacance en augmentation...

Selon le département de l'Eure, (2017), ces enjeux avaient déjà fait l'objet d'une première OPAH sur le territoire de l'ancienne communauté de communes de Beaumesnil et celle de Broglie qui s'étaient associées entre 2015 et 2018 dans un objectif de revitalisation rurale, avec pour objectifs la lutte contre la précarité énergétique, la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, et l'autonomie des personnes dans le logement. Le programme mettait notamment l'accent sur l'importance de l'architecture locale de ces centres-bourgs s'inscrivant dans un habitat patrimonial local typique et marqueur d'une identité forte. Il avait été relevé **l'enjeu majeur pour ces territoires ruraux de pouvoir adapter les bâtiments aux besoins dans le respect du patrimoine ancien tout en s'inscrivant dans la transition énergétique.**

Le département de l'Eure (2017) souligne en effet l'importance du patrimoine ancien de l'intercommunalité, marqueur de l'identité du territoire et attractif pour les ménages plutôt aisés et urbains souhaitant disposer d'un cadre de vie s'inscrivant

dans le terroir naturel normand, à savoir plus particulièrement les petites communes rurales isolées. En effet, il faut souligner la part plus importante de résidences secondaires de 10,5% à l'échelle de l'EPCI contre 9,8% en moyenne régionale.

Ainsi, en considérant l'importance du patrimoine, les potentialités de développement économique par l'activité des entreprises locales spécialisées et le maintien d'une architecture typique préservant le cadre de vie et son attractivité touristique, la question du logement apparaît comme un enjeu prioritaire et majeur pour cet EPCI.



Evolution du parc privé potentiellement indigne de l'Eure entre 2009 et 2013
(source : DREAL, 2016)

- ⇒ Les centres urbains sont peu attractifs.
- ⇒ Opportunité d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique ?
- ⇒ Vers une rénovation technique ou vers une requalification des centres-villes dans une vision de valorisation du patrimoine ?
- ⇒ Limiter l'étalement urbain par la priorisation de la réhabilitation des logements vacants ?

6.5 Aménagement économique du territoire

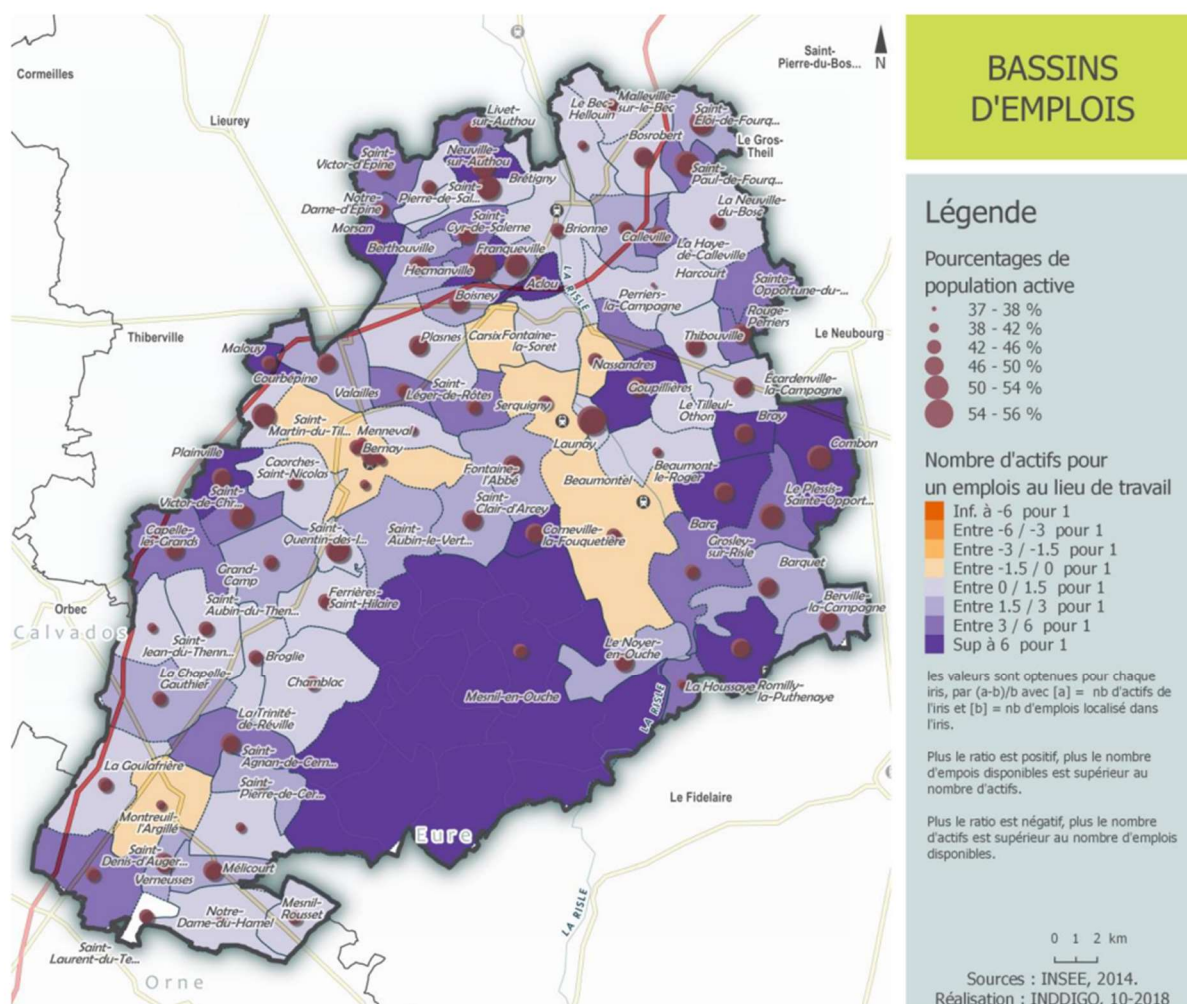
6.5.1 Répartition de l'emploi sur le territoire

Depuis 2017, le territoire présente un regain d'attractivité une accélération de la dynamique d'arrivée de nouvelles entreprises, qui était jusque-là décroissante.

Au niveau de la **répartition des actifs et des bassins d'emploi**, la **population active est localisée en dehors des centres urbains**. Les communes situées dans le centre de l'intercommunalité regroupent relativement moins d'actifs – du fait notamment de la forte présence de 60 ans et plus, potentiellement retraités (source : Schéma des Mobilités 2018, Département de l'Eure 2017).

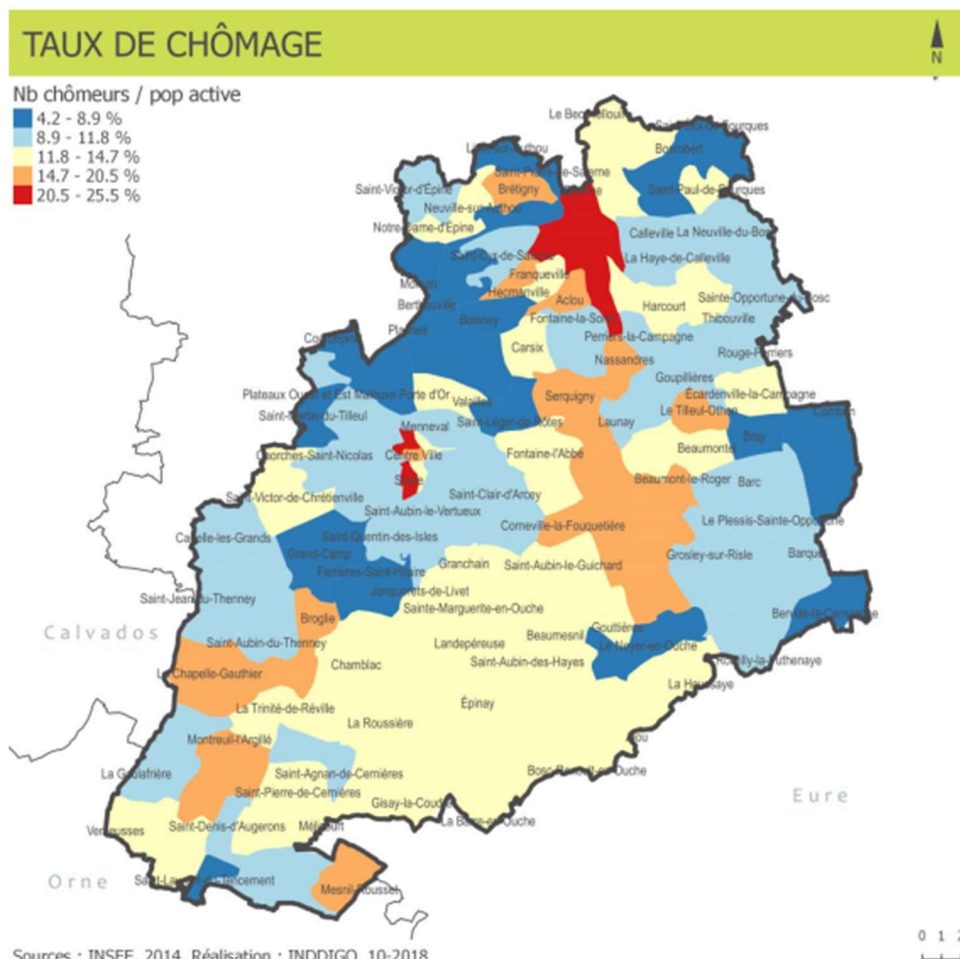
L'emploi, en revanche, est relativement disponible dans les pôles urbains : il y a par exemple relativement plus d'emplois que d'actifs dans les communes de Bernay, Beaumont-le-Roger et Serquigny. Cependant, certaines de ces communes présentent une faible part de population active (Beaumont-le-Roger, Serquigny). **La tendance majoritaire de l'intercommunalité est qu'il y a davantage d'actifs que d'emplois**, obligeant les actifs à sortir du territoire de l'IBTN pour travailler.

Dans une enquête menée auprès de 952 habitants dans le cadre du Schéma des Mobilités (2018), la question de l'emploi est le premier facteur pouvant conduire à un départ du territoire.



En terme de répartition spatiale du chômage, celle-ci est assez hétérogène sur le territoire :

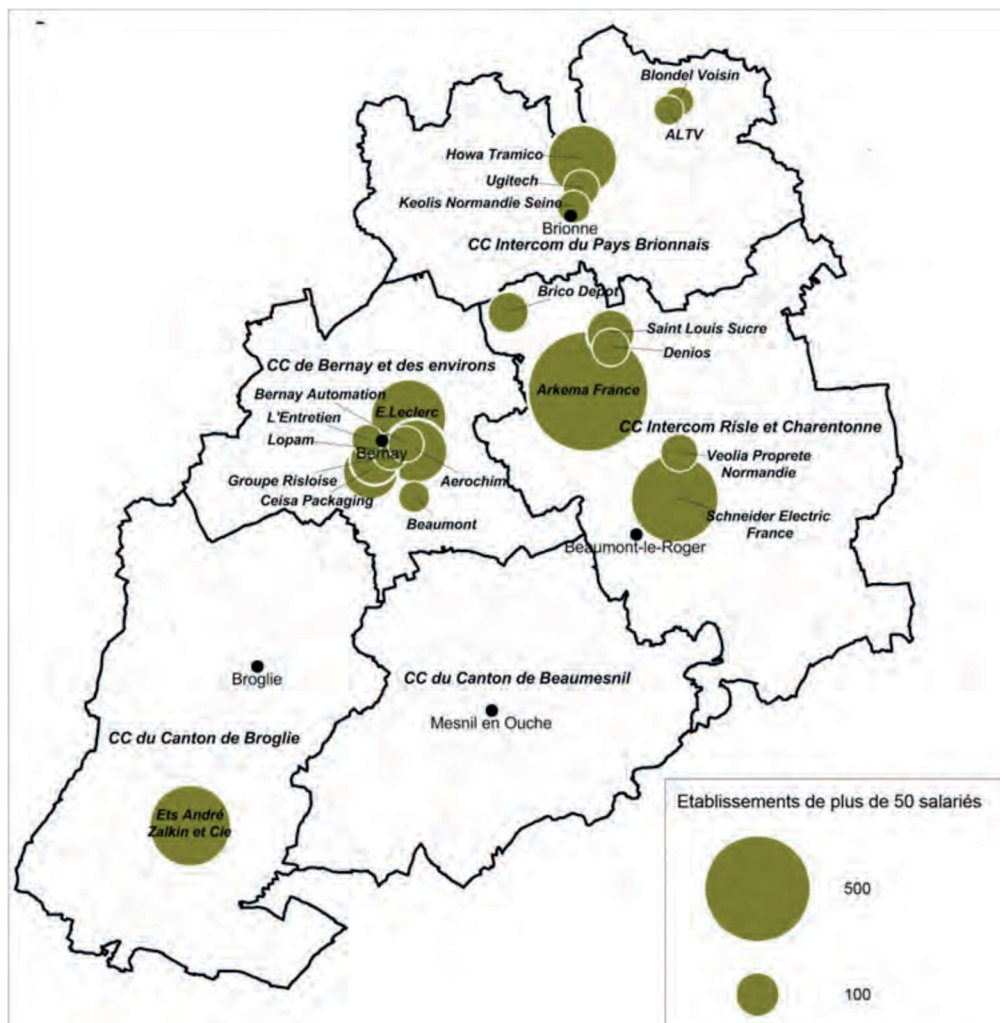
- Les communes de la frange Est polarisée avec Neubourg et Evreux attirent une population relativement plus aisée et présentent donc moins de chômage ;
- Les centres urbains et les communes du sud (notamment Mesnil-en-Ouche) concentrent les ménages les plus pauvres et captifs, qui éprouvent des difficultés d'accès à l'emploi.



La répartition du taux de chômage selon les communes sur le territoire de l'IBTN
 (source : Schéma des Mobilités, 2018)

6.5.2 Répartition des entreprises sur le territoire et zones d'activités économiques

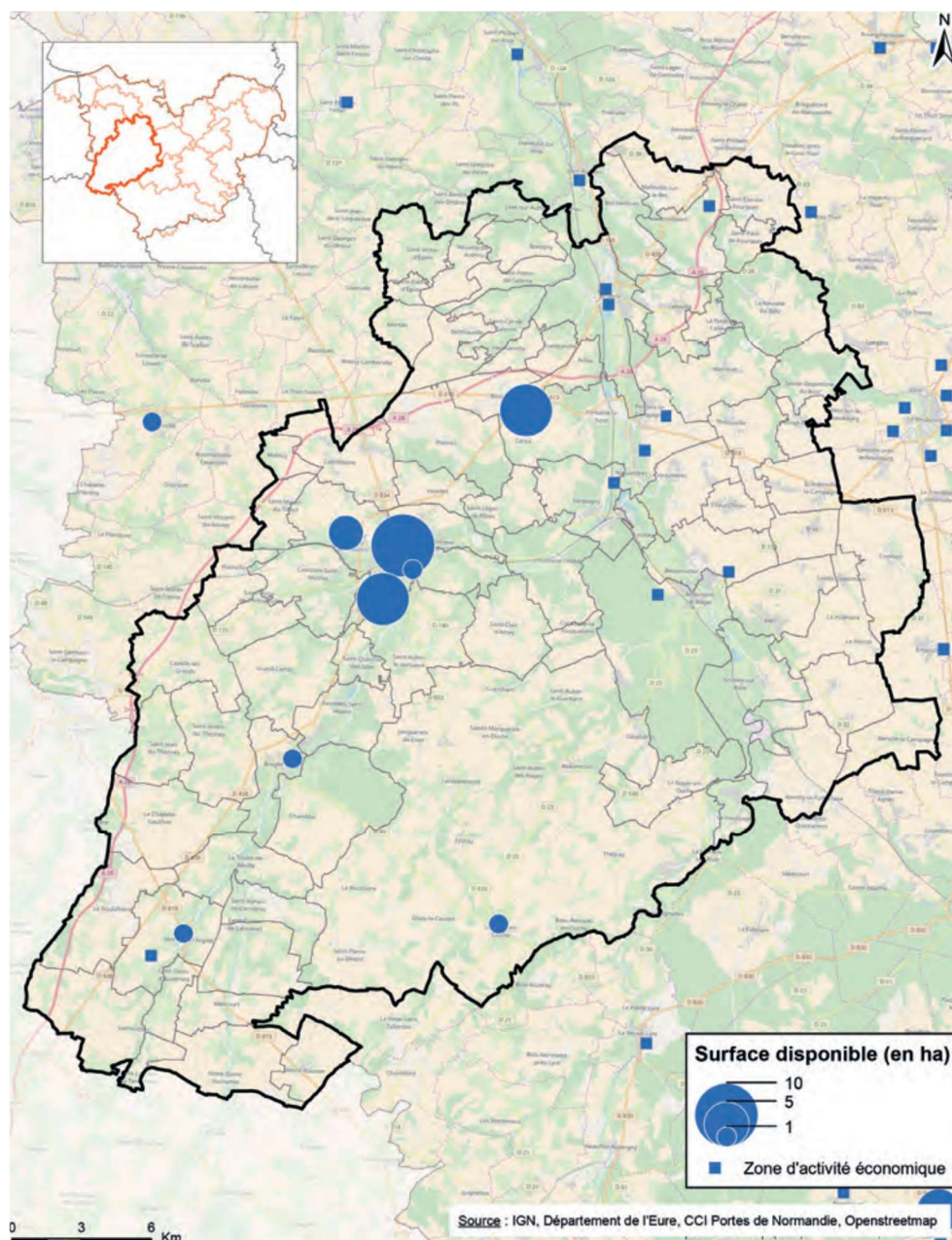
Concernant la répartition géographique des entreprises, elle est assez inégale avec une concentration des grands employeurs dans un triangle Bernay-Beaumont-Brionne et une quasi absence au sud. Zalkin est le seul employeur privé de plus de 50 salariés dans la moitié sud du territoire. Toutefois, il s'agit du 3ème plus grand employeur du territoire avec 310 salariés.



Répartition des établissements de plus de 50 salariés sur le territoire de l'Intercom
 (Source : Département de l'Eure, 2017)

Au niveau des Zones d'Activités Economiques (ZAE), 17 ZAE sont recensées à l'échelle de l'EPCI avec une certaine concentration autour de Bernay. Les ZAE accueillent 176 établissements pour 2 850 emplois salariés, soit 20% des emplois de l'EPCI. Selon le département de l'Eure (2019), ce sont 602 hectares qui sont attribuées aux activités économiques sur des ZAE.

La ZAE de La Malouve est la plus importante avec 80 hectares le long de la Charentonne. Selon le Département de l'Eure (2017), **elle représente un cinquième des emplois des ZAE de l'IBTN**. La vallée de la Risle accueille également de grands sites industriels (Schneider, Arkema, St Louis Sucre, Tramico, Ugitech) qui ont permis l'implantation d'autres entreprises.



Les Zones d'Activités Economiques sur le territoire de l'IBTN
 (source : Département de l'Eure, 2017)

A ce jour, le territoire dispose de peu de données sur le type d'entreprises occupant ces zones d'activités. Cependant, au niveau du département de l'Eure, selon le schéma départemental des zones d'activités, les ZAE accueillent :

- 77% des emplois industriels ;
- 50% des emplois logistiques ;
- 58% des emplois commerce de gros ;
- 53% des emplois service aux entreprises.

Toujours à l'échelle du département, certaines entreprises se localisent de plus en plus dans des ZAE, qui accueillent également :

- 32% des emplois de services mixtes ;
- 44% des emplois de la construction ;
- 39% des emplois du commerce de détail.

Entre 2011 et 2016, une nouvelle implantation sur cinq était dans le domaine de la construction, et deux emplois créés sur cinq relevaient du secteur de l'industrie.

Au niveau de la Normandie, le colloque « Gestion économe de l'espace » sur les solutions d'aménagement pour une nouvelle attractivité de la Normandie donne les informations suivantes vis-à-vis des ZAE :

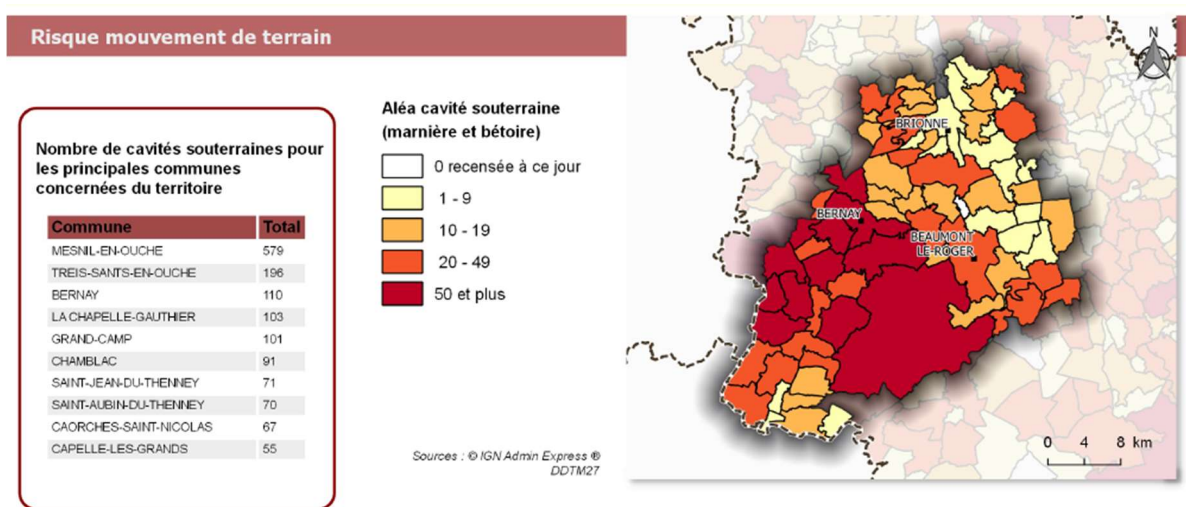
- Les ZAE ont pour effet de déplacer les entreprises à l'écart des tissus urbains, d'être moins accessibles pour chacun, de dégrader les entrées de villes, etc.. ;
- Les ZAE sont privilégiées par les entreprises pour éviter les contraintes du centre-ville : la logistique urbaine, normes accessibilité, espaces parfois contraints pour les grands espaces en locaux... ;
- Les ZAE émergent par opportunité foncière car les collectivités n'ont pas établi préalablement une stratégie foncière ;
- Les ZAE hébergent une diversité d'activités économiques qui trouverait leur place dans le tissu urbain car elles ne produisent pas de nuisances.

Une étude approfondie des entreprises existantes et de leurs besoins permettraient la mise en place d'une planification économique de l'IBTN, tout en contribuant largement à l'élaboration des politiques de transition écologique : économie circulaire (notamment en termes d'écologie industrielle territoriale), transition énergétique (grid...), etc.

- ⇒ **Au regard de ces éléments, quelle stratégie d'aménagement économique de l'IBTN ?**
- ⇒ **Quelles activités pourraient être relocalisées en milieu urbain pour permettre d'améliorer l'accès à l'emploi ?**
- ⇒ **Quelle densification des zones d'activités économiques existantes ?**
- ⇒ **Comment concilier aménagement économique et aménagement durable ?**

6.6 Les autres risques en lien avec l'aménagement

Le territoire présente un important risque d'effondrements de par la présence de cavité souterraines. Les sites les plus concernés sont situés sur les communes de Mesnil-en-Ouche, Treis-Sants-en-Ouche et Bernay.



Le risque cavité sur le territoire de l'IBTN (source : Département de l'Eure, 2019)

Le territoire est également exposé à un risque de retrait/gonflement des argiles moyen.

D'autre part, une partie du territoire, aux alentours de Brionne, est couverte par un plan de prévention des risques technologiques lié à l'activité de l'établissement Tramico.

⇒ **Comment traiter le risque au regard des ambitions de sobriété foncière et de densification en lien avec le ZAN ?**

7 SYNTHÈSE GLOBALE DU DIAGNOSTIC

La communauté de communes Intercom Bernay Terres de Normandie est un **territoire rural peu dense** sous l'influence des grandes villes alentours, notamment Evreux, et **faiblement polarisée autour de la ville de Bernay**.

Le territoire est **attractif**, avec une offre de service qualitative, et l'arrivée de nouveaux habitants entraîne une **augmentation faible mais continue de la population** depuis plusieurs décennies. Cependant, le territoire présente une disparité sociale importante, avec des ménages aisés mais également une forte part de sa **population en situation de vulnérabilité**, avec un **taux de chômage élevé** et un **revenu médian faible**, notamment dans les centre-bourgs principaux et les communes très rurales du sud de l'intercommunalité.

En termes de mobilité, le territoire dispose d'une **position exceptionnelle par rapport aux agglomérations de Paris, Rouen, Caen et Evreux**, appelée à être renforcée par la potentielle arrivée de la Ligne Nouvelle Paris Normandie. Cependant, les possibilités de report modal avec le ferroviaire ne sont pas ou peu développées, et le territoire bénéficie alors peu de la présence de ces grands bassins d'emplois.

D'un point de vue géographique, le territoire présente des **paysages variés** de vallée et de plateaux, qui sont de solides atouts en termes de cadre de vie. L'intercommunalité présente en effet un important **patrimoine naturel et historique** très bien préservé, et un **patrimoine agricole et alimentaire** bien présent même si menacé par l'évolution des pratiques. **L'architecture** est également fortement qualitative, malgré un besoin de rénovation pour lequel des actions techniques ont été amorcées.

En termes d'aménagement, l'intercommunalité ne présente pas de documents de planification malgré la complexité des enjeux locaux avec, d'une part, la **variété de patrimoines** évoqués précédemment ; d'autre part, un **millefeuille d'aléas naturels et anthropiques**, avec des risques **d'effondrements, d'inondations** et de **pollution des eaux souterraines** dont l'amplitude varie selon les communes ; et enfin, un **aménagement économique bousculé par la fragilisation du secteur industriel et agricole ainsi que le faible développement de l'économie présentielle**, questionnant l'identité économique du territoire et l'accès à l'emploi local. Un affaiblissement des centre-bourgs est également constaté, avec une perte démographique et une paupérisation de leur population, amenant un risque d'augmentation du mitage urbain du territoire.

Cependant, en termes de stratégie environnementale, le territoire affiche un engagement ambitieux, notamment en termes de **transition énergétique** et plus récemment en termes d'**économie circulaire**. Ces sujets pourront avoir vocation à alimenter une stratégie d'aménagement durable.

Pour conclure, deux grands enjeux semblent ressortir de ce diagnostic.

- **La présence de deux économies représentant deux visions du territoire : quel aménagement pour permettre leur coexistence ?**

L'économie productive, représentée par les économies industrielle et agricole, qui est historiquement ancrée sur le territoire et fortement représentée mais qui présente aujourd'hui des fragilités.

Le secteur industriel subit différentes crises à l'échelle nationale depuis plusieurs décennies, et peine à se reconsolider sur le territoire de l'IBTN. Comment renforcer les industries en place et en attirer de nouvelles ? Écologie industrielle territoriale, développement de filière, accès aux zones d'emploi...

Le secteur agricole a presque entièrement abandonné le modèle traditionnel d'élevage pour se diriger vers un modèle de grandes cultures, aujourd'hui soumis aux questions d'adaptation et de transition environnementale, ainsi qu'à une image dégradée. Comment concilier ce développement agricole, la préservation d'un cadre de vie qualitatif et la résilience climatique du secteur et du territoire ? Gestion de l'eau, transition énergétique, paysage...

L'économie présentielle (résidentielle et touristique), qui est encore trop peu développée, avec la mise en valeur des différents patrimoines du territoire, afin de devenir un territoire de destination plutôt qu'un territoire de passage.

En termes d'économie résidentielle, le territoire pourrait bénéficier de la présence d'actifs des grands bassins d'emploi alentours en préservant et valorisant son excellent cadre de vie, ainsi qu'en renforçant ses centralités.

En termes d'économie touristique, l'IBTN présente un potentiel important qui nécessiterait une mise en tourisme du territoire autour de ses patrimoines médiévaux, industriels, paysagers, architecturaux, naturels, alimentaires, agricoles... via l'élaboration de circuits locaux raccordés à des parcours départementaux ou régionaux.

- **Une faible image et identité territoriale en lien avec une absence de stratégie d'aménagement : quel projet commun ?**

L'arrivée du Zéro Artificialisation Nette va imposer une réflexion globale d'aménagement afin de cibler des espaces de densification.

Vers une politique de **densification de l'habitat et des zones d'activités** : comment concilier la sobriété foncière et l'urbanisation ? La sobriété foncière et le développement économique ?

Vers une politique de **préservation du paysage et de résilience environnementale** : comment concilier l'aménagement et les risques naturels ? L'aménagement et la ressource en eau (alimentation, assainissement) ? L'aménagement et la préservation du patrimoine ?

Vers une politique de **renforcement des centralités** : comment concilier l'aménagement pour améliorer la mobilité ? L'aménagement et l'accès au numérique ?

L'intercommunalité est encore peu identifiée à l'échelle nationale, régionale et départementale : quel projet commun pour quelle communication ?

Le Zéro Artificialisation Nette est une opportunité pour permettre **l'émergence d'un débat sur les questions d'aménagement**, et donc sur la définition du projet commun des 75 communes qui forment l'intercommunalité.

La définition de ce projet commun permettra la mise en œuvre d'une stratégie opérationnelle vis-à-vis des difficultés sociales (disparités territoriales, accès à l'emploi...) et environnementales (inondations, accès à l'eau...) et d'une communication claire dans un objectif d'attractivité.

SOURCES

- Documents de planification et programmes de l'IBTN :
 - Schéma Local des Mobilités (2018)
 - Plan Climat Air Energie Territorial (2018)
 - Programme d'action Cit'Ergie (2020 - 2023)
 - Projet Alimentaire Territorial (2017)
 - Schéma de Cohérence Territorial du Pays Risle Charentonne (2014 + Evaluation 2018)
 - Projet Social de Territoire (2018)
 - Convention d'adhésion - Petites Villes de Demain (2020)
 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – projet de convention pour la période 2021 - 2026 (2020)

- Autres documents relatifs à l'échelle de l'IBTN :
 - Dossier de concertation préalable du projet de parc éolien « Transition Euroise Mesnil-Hamel » (2020)
 - Réalisation d'une étude urbaine avec une approche environnementale pour la requalification du quartier Croix-Maître-Renault à Beaumont-le-Roger
 - Trame Verte et Bleue Normandie – IBTN
http://www.trameverteetbleuenormandie.fr/IMG/pdf/elements_tvb_bernay_.pdf
 - Brionne. La Ville veut trouver un avenir aux friches industrielles – L'éveil normand, février 2021 -
https://actu.fr/normandie/brionne_27116/brionne-la-ville-veut-reconquerir-les-friches-industrielles_39649358.html

- Documents relatifs à l'échelle du département de l'Eure
 - Portraits de territoire - Département de l'Eure, 2017
 - Portraits de territoire - Département de l'Eure, 2019
 - Schéma départemental des zones d'activités (CCI Portes de Normandie, Départements de l'Eure, 2020)

- Documents relatifs à l'échelle de la région Normandie
 - Colloque Gestion économe de l'espace Quelles solutions d'aménagement pour une nouvelle attractivité de la Normandie ?
 - La terre en Normandie (2020) - Agriscopie Observatoires – Chambre d'agriculture de la Normandie
 - Cartes et données géographiques de la Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt Normandie -
<https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/Cartes-et-donnees-geographiques>
 - Agreste - Consommation du foncier agricole, artificialisation des sols : quelle évolution de l'occupation des sols en Normandie entre 2008 et 2018 ?
 - Atlas des Paysages de Haute-Normandie : la vallée de la Risle, le Lieuvin, le Pays d'Ouche, le plateau du Neubourg, la Vallée de la Charentonne et de la Guiel.
 - Atlas des paysages de l'Orne – le pays d'Ouche, entre bocages et cultures

- Etudes nationales
 - L'artificialisation et ses déterminants d'après les Fichiers fonciers Période 2009-2018 (Cerema, 2020)
 - La France en douze portraits - Rapport 2019 – 2020 de l'Observatoire des territoires (ANCT, 2020)



Cerema

CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN